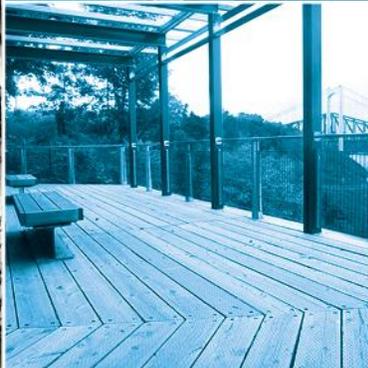
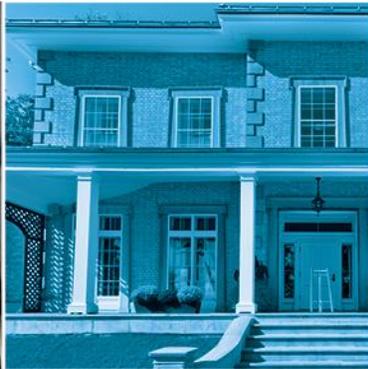




COMMISSION DE
**LA CAPITALE
NATIONALE**

Québec 



**PROMENADE
SAMUEL-DE
CHAMPLAIN
PHASE 3**

Réponses à la
lettre du MELCC
du 9 juin 2017

Novembre 2018



Réponses à la lettre du MELCC du 9 juin 2017

Table des matières

A. Végétation	1
B. Aménagements connexes	3
C. Accès aux installations et au fleuve.....	5
Annexes.....	12

A. Végétation

- 1. Relativement au suivi annuel de la reprise de la végétation des secteurs où les sols auront été mis à nu, et qui devrait s'échelonner sur une période de deux ans, un court bilan du suivi annuel devra être transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), faisant notamment état des espèces exotiques envahissantes détectées, de leur abondance et des méthodes de contrôle utilisées.**

La Commission de la capitale nationale du Québec s'engage à poursuivre son plan d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes (EEE). Ce plan consiste notamment à :

- 1) Dépister et inventorier les nouvelles populations et suivre l'évolution des populations existantes, les documenter (photographies, programme Sentinelle, identification sur plans);
- 2) Procéder au contrôle des espèces détectées selon le plan d'intervention sur les espèces envahissantes de la Commission, et selon les orientations de la stratégie nationale sur les EEE;
- 3) Participer au programme Sentinelle du MELCC;
- 4) Maintenir ces connaissances à jour sur les méthodes d'intervention pour le contrôle et l'éradication des EEE.

En prévision de la réalisation du projet, la Commission a effectué en juin 2018 un inventaire botanique (WSP, juin 2018, voir annexe) afin de déterminer l'envergure de la situation et d'indiquer clairement aux devis de construction les actions à réaliser et le type d'intervention souhaitée, afin de faciliter les contrôles subséquents. Les EEE recensées dans le cadre de l'inventaire sont : Butome à ombelle, Consoude officinale, Érable de Norvège, Julienne des dames, Myosotis scorpioïde, Nerprun cathartique, Roseau commun, Salicaire commune, Saponaire officinal et Renouée du Japon. Ces EEE sont localisés en majorité dans la zone terrestre, mais également dans l'enrochement et le schorre supérieur. Seul le Myosotis scorpioïde est présent dans le schorre inférieur. La localisation exacte des EEE sera faite aux plans pour construction et présentée au MELCC dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

La Commission déposera un rapport de suivi de la présence des EEE au MELCC à la fin de l'an 1 et de l'an 2 d'opération de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

A. Voies autoroutières et remblaiement

- 1. L'initiateur devra faire la démonstration que la géométrie du nouveau tracé du boulevard Champlain et du viaduc proposé est conforme avec les normes et règles de conception en vigueur.**

La géométrie du nouveau boulevard et du viaduc proposé a été élaborée en collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui est également un partenaire financier du projet. Le MTQ fait un suivi en continu de la préparation des plans et devis du boulevard et de ses composantes afin de s'assurer du respect des normes et règles en vigueur. Ainsi, aucun avis de conformité ou attestation ne sera donné par le MTQ.

- 2. L'initiateur devra fournir une copie des ententes prises avec le CN, l'Administration portuaire de Québec et les Chemins de fer Québec-Gatineau.**

Les ententes ci-haut mentionnées sont des intrants au dossier d'affaires que prépare la Commission pour répondre à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*, et leur signature est préalable à l'attestation finale de ce dossier d'affaires par le Secrétariat du Conseil du trésor. Dans ce contexte,

une copie des ententes sera transmise au MELCC lors du dépôt des demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet.

3. L'initiateur devra fournir les attestations de Transports Canada et du MTQ en lien avec leur satisfaction des propositions de la Commission au niveau de la sécurité ferroviaire et routière.

L'obtention de l'autorisation de Transports Canada relève du CN et non pas de la Commission. Cependant, la Commission collabore étroitement à l'élaboration de la documentation nécessaire et à la réalisation des études préalables à cette autorisation (vibration et hydrologie, plus spécifiquement). En effet, l'autorisation de Transports Canada est nécessaire et préalable au début des travaux ferroviaires. La Commission pourra transmettre une copie de celle-ci une fois reçue du CN.

Le MTQ n'émet pas d'attestation de conformité tel que mentionné à la question B1.

4. L'initiateur devra fournir l'état d'avancement dans la demande de modification du schéma d'aménagement et du règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire, dans le but d'autoriser un remblai à des fins récréatives.

L'adoption des modifications du schéma d'aménagement et du règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération demande qu'un accord de principe soit survenu entre l'initiateur et le MELCC sur les modifications apportées à la zone inondable préalablement au dépôt des avis de motion par la Ville de Québec ou le conseil d'agglomération. Les principales étapes menant à l'adoption des règlements sont les suivantes :

Étapes	Responsables
1. Avis de motion et adoption des projets de règlement (RCI et schéma)	Conseil d'agglomération
2. Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement (schéma seulement)	Commission consultative sur le schéma d'aménagement
3. Adoption du règlement (RCI)	Conseil d'agglomération
4. Adoption du règlement (schéma)	Conseil d'agglomération
5. Entrée en vigueur des règlements à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et de l'avis de conformité de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) (délai maximum de 60 jours)	MAMOT, CMQ

La Commission déposera sous peu à la Ville de Québec une version complète du document de réponse aux cinq critères proposés pour juger de l'acceptabilité d'une demande de dérogation de l'annexe 2 de la Politique.

5. L'initiateur devra fournir l'état d'avancement de la réalisation du plan de réhabilitation des sols contaminés, et a l'obligation d'y intégrer un plan montrant les usages projetés des différents secteurs à l'étape du plan de réhabilitation.

Le plan de réhabilitation sera déposé vers le 15 novembre 2018. Il comprendra un plan montrant les usages projetés.

B. Aménagements connexes

1. Relativement à l'annexe 1 du document d'informations complémentaires et engagements de la Commission de mai 2016, l'initiateur doit :

○ **Détailler ce qu'il en retire comme enseignements.**

Le portrait des usagers permet de faire les constats suivants :

- 77 % des usagers sont de la région métropolitaine de Québec, la promenade Samuel De-Champlain attire donc 23 % de visiteurs considérés comme des touristes au sens de l'Office du tourisme de Québec;
- Seul le quart (24,5 %) des usagers métropolitains résident dans le secteur Sainte-Foy-Sillery, le rayonnement de la promenade dépasse donc celui d'un parc de quartier ou même d'arrondissement, elle s'inscrit dans les grands équipements récréotouristiques de la région dont le rayonnement dépasse les frontières de la capitale;
- Les usagers de la promenade sont généralement plus âgés (54 % ont plus de 55 ans, 16 % ont moins de 34 ans) ce qui fait ressortir le manque d'activités orientées vers la clientèle plus jeune ou les familles;
- Les principales activités pratiquées sont la marche (42 %), le vélo (27 %) et la contemplation (15 %);
- Les usagers fréquentent majoritairement la promenade en couple (41 %) ou seul (30 %) plutôt qu'en famille (9 %), ce qui peut être mis en corrélation avec l'âge des usagers;
- La très forte majorité des usagers se rendent sur la promenade en voiture (70 %), suivi du vélo (21 %), ce qui correspond à la provenance des usagers;
- Les stationnements les plus fréquentés sont ceux qui sont aménagés (50 %) suivis de ceux en rive du boulevard (37 %);
- Le nombre de visites annuelles moyen est de 9 fois, mais on observe une proportion importante (20 %) de visiteurs assidus (plus de 20 fois par an);
- Le taux de satisfaction est très élevé : 87 % des visiteurs sont très satisfaits, et 12 % sont assez satisfaits, pour un total de 99 % de gens satisfaits;
- Les principales améliorations souhaitées consistent au prolongement du projet (31 %), l'ajout de toilettes (11 %), l'ajout de mobilier urbain (8 %), de stationnements (7 %) et l'élargissement des trottoirs relatifs aux conflits d'usage (7 %).

L'analyse de ces constats nous montre que la promenade est très appréciée et que sa prolongation est souhaitée. Il ressort que le potentiel d'attractivité de la promenade est encore grand, notamment auprès des jeunes, des familles et de la clientèle touristique, et que l'ajout d'activités orientées vers ces clientèles est fondamental. Aussi, tant la provenance de la clientèle que la position géographique de la promenade nous permettent de confirmer la nécessité d'ajouter des espaces de stationnement supplémentaires à ceux qui sont existants.

○ **Définir en quoi les aménagements proposés dans la version actuelle du projet rencontrent ce qui est mentionné dans les études produites en 2013.**

Le cœur du projet de la phase 3 consiste en l'aménagement de la plage protégée, du bassin de baignade et du miroir d'eau. Ces trois éléments sont au cœur de la stratégie de développement des clientèles visées aux paragraphes précédents (jeunes, familles et touristes). L'environnement contrôlé et sécuritaire de la plage, tout comme le miroir d'eau, rejoint la clientèle familiale, tandis que le bassin de baignade, bien que visant une clientèle très large, plaira aux jeunes (15-34 ans). Pour les touristes, le secteur de la Plage offrira une expérience « journée complète » (en anglais *one-day trip*) : services de restauration sur place, location de chaises, parasols, vélo, etc., et vente d'articles liés à l'activité plage (serviettes, maillots de bain, crème solaire, etc.).

À cela s'ajoute le secteur Famille, lieu de rencontre privilégié (BBQ, tables à pique-nique, grand espace gazonné), mais aussi lieu d'activités variées (pétanque, volleyball de plage, espace de jeux pour enfants, accès à la plage naturelle) qui permettront de répondre aux besoins des familles et des groupes plus larges (rassemblements d'affaires, familiaux, etc.).

Il est également prévu d'ajouter des services dans le secteur de la côte de Sillery, dont des toilettes et de la location d'équipements sportifs (vélos, patins à roues alignées, trottinettes des neiges, fatbike, etc.) adjacents au nouveau stationnement.

- **Amener des propositions d'amélioration du projet au MELCC, le cas échéant.**

Sur le plan des améliorations à apporter au projet, l'aspect des conflits d'usage demeure celui qui est le plus sensible, notamment dans les secteurs où l'espace est restreint entre le boulevard et le haut de l'enrochement, et où la piste cyclable et le trottoir sont rapprochés (7 % des sondés demandaient un élargissement des trottoirs). Considérant la présence du marais Saint-Michel et la nécessaire limitation de l'empiètement au fleuve, cette situation perdurera dans quelques tronçons du projet, notamment dans le secteur du Marais.

2. La plage de sable

- **L'initiateur doit démontrer que le un mètre de sol non contaminé dans un secteur d'activités intenses comme la plage empêcherait tout contact des contaminants avec les usagers. Dans le cas contraire, il devra proposer des mesures afin d'éviter une telle situation.**

L'ajout d'une épaisseur d'un mètre de sols propres pour recouvrir des sols jugés contaminés est communément utilisé comme mesure de mitigation afin d'éviter les contacts entre les usagers de la propriété et les sols contaminés. Cette épaisseur de sols propres représente l'épaisseur maximale que recommandent les spécialistes en analyse de risques. Dans certains processus d'analyse de risques, les spécialistes recommandent des recouvrements moindres en fonction de l'utilisation de la propriété et du type de recouvrement. Dans la phase 1 du projet, un recouvrement de 0,4 mètre a été recommandé et accepté pour recouvrir les sols à proximité du quai des Cageux, secteur actuellement le plus fréquenté de la promenade.

Par mesure de précaution, une membrane géotextile de type 7609 de Solmax-Texel ou équivalent approuvé sera mise en place afin de séparer les deux couches. La fonction d'un géotextile, dans ce cas, sera de séparer les matériaux afin qu'il n'y ait pas de mélange entre ceux-ci et d'empêcher un éventuel utilisateur de creuser dans les sols propres et d'atteindre les sols contaminés. L'ajout du géotextile se veut donc une deuxième protection.

En résumé, le mètre de sols propres est jugé comme une mesure de mitigation suffisante par les spécialistes en analyse de risques, et par le fait même, par le Groupe Technique d'évaluation (GTE)

du MELCC qui approuve les projets d'analyse de risques. L'ajout d'un géotextile ne vient que renforcer une mesure de protection déjà jugée suffisante et couramment utilisée au Québec.

C. Accès aux installations et au fleuve

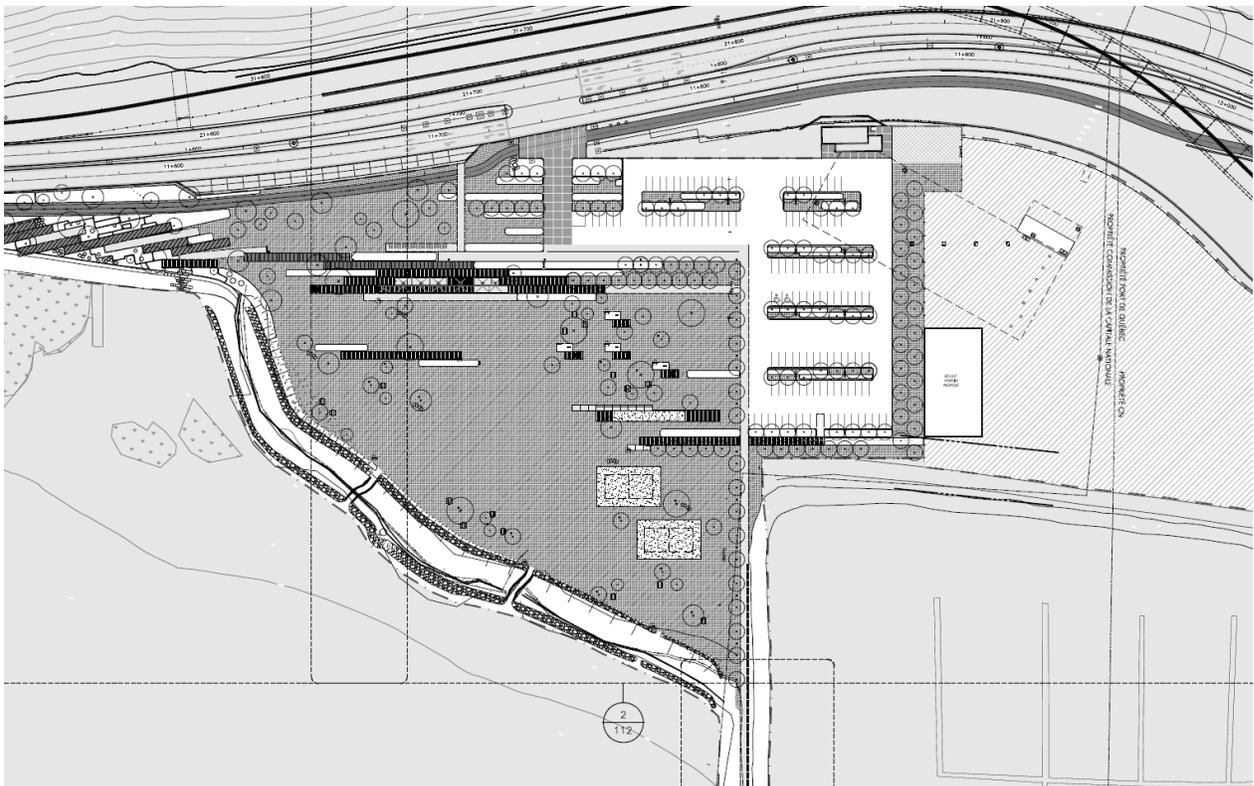
1. Afin d'identifier les besoins et l'état actuel des espaces de stationnement nécessaires pour la réalisation du projet, l'initiateur doit :

- **Actualiser l'état des négociations de la Ville de Québec pour l'acquisition des terrains appartenant au CN et qui sont au pied de la côte de Sillery, prévus pour accueillir plus d'une centaine de places de stationnement.**

Le stationnement au nord de la voie ferrée a été retiré du projet. Il n'y a aucune négociation en cours pour l'acquisition des terrains du CN dans le secteur de la côte de Sillery.

- **Détailler le design retenu et le nombre de places de stationnement prévues sur le terrain situé au-dessus du réservoir de rétention des eaux usées, à proximité du pôle d'attraction que représenteraient le secteur Famille et celui de la plage existante.**

La révision du concept pour intégrer le nouveau viaduc permet la création de 122 places de stationnement, tel qu'illustré sur le dessin qui suit.



Esquisse à jour de la station de la Voile (secteur Famille) et de la configuration du stationnement.

- 2. Sachant que la prévision du nombre de places de stationnement avancé dans la phase initiale de travaux repose sur une capacité théorique d'accueil des sites proposés, l'initiateur doit s'engager à faire un suivi de la fréquentation des stationnements. De cette manière, il sera plus évident de déterminer les besoins réels en stationnement dans une phase subséquente d'aménagement.**

La Commission installera, dans le cadre du projet, des compteurs permanents aux accès des trois stationnements prévus dans le projet (côte de Sillery, secteur Plage et secteur Famille). Des statistiques d'utilisation seront déposées au MELCC à la fin de l'an 1 et de l'an 5 d'opération.

- 3. L'initiateur doit détailler les efforts qu'il a déployés afin de raccorder la promenade à différents points de la Haute-Ville de Québec, notamment la côte de Sillery. Il doit documenter dans quelle mesure la mise en place d'une remontée mécanique accessible à l'année et qui favoriserait un transport actif à pied ou à vélo serait réalisable dans le cadre du projet.**

La Commission a développé deux concepts de lien avec la Haute-Ville. Le premier est un escalier localisé dans l'axe de la côte de Sillery, qui comprendrait une rigole permettant d'y faire rouler son vélo. Le second, imaginé dès 2005 par la Commission, en partenariat avec la Commission des champs de bataille nationaux (CCBN), est un lien piéton constitué d'escaliers et de sentiers reliant le parc du Bois-de-Coulonge au parc des Champs-de-Bataille. La portion est de ce projet a été réalisée par la CCBN et inaugurée en mai 2016. Elle permet de relier le boulevard Champlain au parc des Champs-de-Bataille.

Ces deux liens vers la Haute-Ville sont exclus de la portée actuelle du projet.

La mise en place d'une remontée mécanique pour vélo dans la côte de Sillery a été documentée par la Ville de Québec dans le cadre du projet de réfection de la côte, dont les travaux ont été complétés à l'été 2017. Cette option n'a pas été retenue, car l'achalandage projeté, même dans les versions les plus optimistes, démontrait que le tarif à exiger aux utilisateurs était trop élevé (amortissement du coût d'acquisition et d'exploitation de l'équipement). Un courriel de la Ville de Québec expliquant la démarche est annexé au présent document.

- 4. L'initiateur doit préciser ce qu'il propose afin que les usagers puissent franchir de façon sécuritaire les enrochements le long de la promenade et ainsi, faciliter leur accès au fleuve.**

À l'image des emmarchements réalisés dans le cadre de la phase 1 du projet, la Commission prévoit utiliser l'une des trois stratégies suivantes pour permettre aux piétons de franchir l'enrochement.



1. Quai des Cageux



2. Quai des Hommes



3. Parc de la Jetée ouest

Il est à noter qu'aucun de ces accès ne débouchera dans une zone d'herbier aquatique dense, mais plutôt dans des zones de sable ou d'affleurement rocheux.

5. **L'initiateur doit préciser ce qu'il propose pour que les pêcheurs puissent franchir de façon sécuritaire les enrochements au quai Frontenac, à l'avancée Shell et au brise-lames de la marina, facilitant ainsi l'activité de la pêche. Il doit présenter les autres options qui pourraient être envisagées afin de permettre la pêche à d'autres endroits que les trois cités.**

La Commission intégrera des pierres plates dans l'enrochement du quai Frontenac et à l'avancée Shell afin de faciliter l'accès pour les pêcheurs (comparable à l'illustration 3 de la page précédente – parc de la Jetée –, mais sans descendre jusqu'à la berge).

Il n'est pas prévu d'intégrer des éléments facilitant l'accès aux pêcheurs à la jetée ouest de la marina (espace disponible restreint et risque élevé de conflit avec les autres usagers).

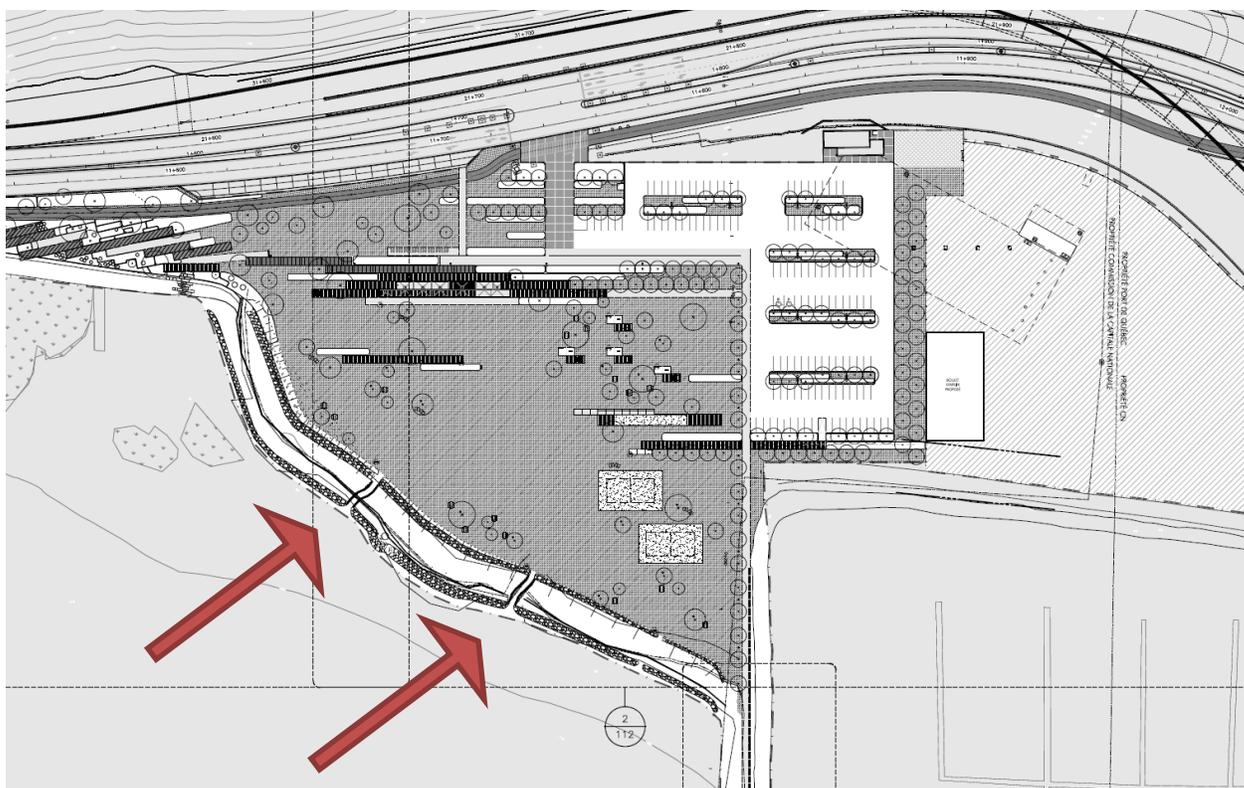
Il faut également souligner qu'à marée haute, les pêcheurs pourront également utiliser les emmarchements prévus au projet, ainsi que les quais en porte-à-faux du secteur du Marais.

6. Dans le document d'informations supplémentaires de juin 2016, l'initiateur a proposé d'améliorer l'accès nautique au fleuve par l'intégration, dans le secteur Famille, de la mise à l'eau de petites embarcations non motorisées (canots ou kayaks).

- L'initiateur doit détailler le concept d'intégration, dans le secteur Famille, de la mise à l'eau de petites embarcations non motorisées (canots ou kayaks), et dans quelle mesure un service de location, d'entreposage et d'entretien de petites embarcations est prévu dans ce secteur.

La mise à l'eau d'embarcations légères (qui se transportent manuellement : canot, kayak, planche à voile, etc.) ne sera pas limitée au secteur Famille. Comme c'est le cas dans la phase 1 actuellement, tous les points d'accès à l'eau (il y en a quatre) permettent la mise à l'eau d'embarcations légères. Ainsi, les cinq nouveaux accès prévus dans la phase 3 permettront la mise à l'eau. Par ailleurs, le secteur Famille, par sa configuration (proximité du stationnement, pente et rive naturelle, etc.), est celui qui offre l'accès le plus intéressant et qui sera probablement privilégié par les usagers.

Le secteur Famille offrira deux accès en pente naturelle dans la rive. Chacun de ces accès aura une largeur approximative de 5 mètres. Revêtu d'un mélange de sable et de gravier, l'accès sera dans une légère pente de 15:1.



Esquisse à jour de la station de la Voile (secteur Famille) illustrant les deux accès en pente naturelle à la plage de sable naturelle.

Il est à noter qu'aucun service de location, d'entreposage ou d'entretien de petites embarcations n'est prévu dans le cadre du projet.

- **Compte tenu de la diversité de la demande et du potentiel de développement pour le nautisme dans la région, et considérant l'esprit du projet de redonner le fleuve aux Québécois, il importe à l'initiateur de justifier davantage le fait de ne pas mettre en place une rampe d'accès et de limiter la mise à l'eau de certains types d'embarcations uniquement dans le secteur Famille.**

La mise à l'eau d'embarcations à moteur peut se faire dans les environs immédiats du projet (rampe dans l'axe de la côte Gilmour). Le site actuel est administré par une entreprise privée qui assure la gestion du stationnement, la mise à l'eau sécuritaire et la sécurité générale du site. Selon le préposé de la compagnie Adrenaline Sport rencontré le 15 juin 2017, l'espace de stationnement actuel suffit à la demande. Il ajoute que la présence en tout temps d'un préposé est fondamentale pour assurer que les véhicules et les remorques sont stationnés correctement, afin de maximiser le nombre de véhicules stationnés.

Une étude publiée en janvier 2017 par ZIP Québec et Chaudière-Appalaches (voir annexe) dresse un portrait des rampes de mise à l'eau dans la région de Québec, et conclut ainsi :

Dans la région qui nous concerne, 16 rampes de mise à l'eau pour bateaux remorqués existent. Certaines sont de type local et d'autres de type régional. L'accessibilité des rampes de mise à l'eau à marée basse est la première contrainte. Sur les 16 rampes de mise à l'eau répertoriées, seulement six sont accessibles à marée basse, dont une a un accès gratuit, soit celle de la Grève Jolliet. Il serait pertinent d'améliorer la diffusion auprès de différents usagers afin de faire connaître davantage les rampes de mise à l'eau existantes dans la région. Il serait aussi adéquat de diffuser les coûts d'utilisation des rampes de mise à l'eau auprès de différents usagers.

Les données de l'achalandage obtenues ne nous permettent pas de conclure qu'il y a un déficit au niveau du nombre de rampes de mise à l'eau dans la région. Cependant, pour améliorer l'accessibilité aux rampes de mise à l'eau, il serait approprié de voir au prolongement de certaines rampes qui ont un grand potentiel d'accès régional et de concentration de services.

Certains sites de rampes de mise à l'eau à caractère régional méritent aussi d'être consolidés et que l'on y prête attention par l'amélioration des services sur place et de la rampe de mise à l'eau.¹

Tous ces facteurs justifient la décision de la Commission de ne pas prévoir de rampe de mise à l'eau supplémentaire, considérant la superficie nécessaire à réserver à l'usage unique du stationnement des véhicules et des remorques transportant les bateaux, ainsi que la nécessité d'ajouter du personnel pour gérer la rampe de mise à l'eau.

La justification devra être basée sur des comptes rendus de rencontres avec les différentes parties prenantes concernées (canot à glace, kayak de mer, voile légère, etc.), et documentée en lien avec leurs besoins (démontrer l'adéquation des besoins et les conditions de la pratique d'activités nautiques sur le fleuve à l'endroit du projet).

Les comptes rendus sont présentés en annexe au présent document.

¹ ZIP Québec et Chaudière-Appalaches. *Caractérisation des rampes de mise à l'eau du fleuve Saint-Laurent; Pour bateaux remorqués - Zone de Québec*, janvier 2017, p. 13.

7. En vue de trouver une solution à la problématique d'accès et de pourvoir aux besoins particuliers des personnes à mobilité réduite, l'initiateur doit faire état des discussions entreprises avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et détailler les propositions concrètes qui ont émergé de ces discussions.

Nous avons contacté monsieur Denis Lapointe, analyste soutien technique (Direction des opérations – Programmation du service) du Service de transport adapté de la Capitale (STAC). Il nous a précisé que le STAC est un service de transport adapté de type « transport en commun » d'une capacité maximale de 5 personnes par véhicule. Le véhicule ne se stationne jamais aux endroits de destination, il débarque les utilisateurs et repart par la suite. Les échanges ont permis de valider ce qui était déjà prévu aux plans du projet.

Une boucle de virage, comme prévu au stationnement de la Plage ou à la station de la Voile (secteur Famille), est parfaite et répond à leur premier critère. Un débarcadère, comme prévu dans les trois stationnements du projet, est aussi un élément important. Normalement, ce débarcadère devrait avoir 8,5 mètres de largeur (longueur de l'autobus) par 3 mètres de profondeur (pour la rampe d'accès). Les débarcadères prévus par la Commission ont une largeur minimale de 9 mètres pour une profondeur minimale de 3 mètres. Ce débarcadère permet de faire monter et descendre les usagers du transport en toute sécurité. Une durée maximale de stationnement de 20 minutes est généralement observée. Ces dimensions et exigences ont été intégrées dans les plans et devis.

De manière plus générale, la Commission a rencontré le RTC pour l'informer sur le projet de la phase 3 et ainsi permettre son intégration à la planification du RTC. Une lettre soulignant la réponse positive en ce sens est jointe en annexe. À la lumière de cette réponse, la Commission effectuera des démarches auprès de partenaires d'affaires afin de mettre en place un système de transport adéquat.

Annexes

Inventaire botanique, juin 2018

PROJET N° : 091-50992-01

INVENTAIRES BOTANIQUES (SUIVI 2017)

PHASE 3 DE LA PROMENADE SAMUEL- DE CHAMPLAIN

JUIN 2018



INVENTAIRES BOTANIQUES (SUIVI 2017)

PHASE 3 DE LA PROMENADE
SAMUEL-DE CHAMPLAIN

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

PROJET N° : 091-50992-01
DATE : JUIN 2018

WSP CANADA INC.
5355, BOULEVARD DES GRADINS
QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 1C8
CANADA

TÉLÉPHONE : +1 418 623-2254
TÉLÉCOPIEUR : +1 418 624-1857
WSP.COM

SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR

Joanie Tremblay

Joanie Tremblay
Chargée de projet
Sciences de la Terre

RÉVISÉ PAR

Julie Simard
Directrice de projet
Sciences de la Terre

ÉQUIPE DE RÉALISATION

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Urbaniste Philippe Plante

WSP CANADA INC. (WSP)

Directrice de projet Julie Simard

Chargée de projet Joanie Tremblay

Collaborateurs Charles Desgagnés
Jean Deshayé
Jean-Francois Bernier
Jonathan Roger
Marie-Ève Larouche

Cartographie Dany Bouchard
Pierre Coté

Édition Linette Poulin

Référence à citer :

WSP. 2018. *INVENTAIRES BOTANIQUES (SUIVI 2017). PHASE 3 DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN. RAPPORT PRODUIT POUR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. 15 PAGES ET ANNEXE.*

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE	1
2	MÉTHODOLOGIE	3
2.1	INVENTAIRES BOTANQUES	3
2.2	CARTOGRAPHIE DES CONTOURS DU MARAIS.....	3
3	RÉSULTATS	7
3.1	INVENTAIRES BOTANQUES	7
3.2	CONTOURS DU MARAIS	9
4	DISCUSSION / CONCLUSION	13
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	15

TABLEAUX

TABLEAU 1	SYNTHÈSE DES ESPÈCES DOMINANTES ET ACCOMPAGNATRICES POUR CHAQUE ZONE DU SECTEUR À L'ÉTUDE	7
TABLEAU 2	ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) INVENTORIÉES	9
TABLEAU 3	ESPÈCES À STATUT PRÉCAIRE INVENTORIÉES.....	9

CARTES

CARTE 1	STATION D'INVENTAIRE BOTANIQUE	5
CARTE 2	CONTOURS DE L'HERBIER DE L'ANSE SAINT-MICHEL POUR 2017	11

ANNEXES

1	FICHES DESCRIPTIVES DES STATIONS D'INVENTAIRES BOTANQUES	
---	---	--

1 MISE EN CONTEXTE

La phase 3 du projet de la promenade Samuel-De Champlain implique un réaménagement de la portion dite terrestre de la zone, c'est-à-dire au-dessus de la ligne naturelle des hautes eaux et un empiètement des aménagements projetés sur le marais intertidal de l'anse Saint-Michel. Ce marais est dominé principalement par la présence du scirpe piquant. Une étude réalisée en 2012 (GENIVAR¹, 2012a) montre que le marais est fragmenté et que sa répartition spatiale est commandée non seulement par le niveau de l'eau, mais aussi par la pente de son profil et son degré d'exposition aux vagues. Quant à la portion terrestre de la zone visée par les aménagements, elle compte une végétation principalement arbustive et herbacée. Les inventaires botaniques relevés dans les années précédentes dans ces deux types d'environnement montrent la présence d'espèces à statut précaire et la présence notable d'espèces exotiques envahissantes.

Pour faire suite aux inventaires botaniques qui ont été réalisés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement déposée en 2012 (GENIVAR, 2012b), et conformément aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) a réalisé, en guise de suivis, d'autres inventaires botaniques en 2014 et en 2016, uniquement en ce qui concerne la portion du marais intertidal de l'anse Saint-Michel. Les contours du marais ont également été cartographiés lors de ces inventaires. Ce suivi de l'évolution de la couverture végétale pour le marais visait surtout à bien saisir la répartition des espèces végétales le long du gradient de la marée et également de suivre l'évolution de la répartition des espèces à statut précaire et des espèces exotiques envahissantes.

Dans le cadre du même suivi et également dans le but de préparer les plans et devis des aménagements, la CCNQ requiert, pour 2017, qu'une nouvelle cartographie des contours du marais ainsi qu'un inventaire des espèces végétales, des espèces à statut précaire et des espèces envahissantes soient effectués sur l'ensemble de la zone d'étude, soit le long de l'enrochement et de l'estran jusqu'en face du secteur Famille et également à l'extrémité ouest du projet (extrémité est de la phase 1), à l'avancée Shell et aussi pour la surface terrestre du secteur Famille. Ce dernier servira également à l'interprétation de l'expansion du marais en fonction des espèces végétales présentes. Le présent rapport vise à expliquer la méthode d'inventaire utilisée et également à consigner les résultats de la cartographie des contours du marais et de l'inventaire botanique.

1 Maintenant WSP.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 INVENTAIRES BOTANIQUES

Les inventaires botaniques ont été planifiés selon les inventaires de terrain qui ont été réalisés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) en 2010. Les 24 stations ont été réparties le long de transects transversaux, de façon à couvrir des sections touchant la zone terrestre, l'enrochement, le schorre supérieur, le schorre inférieur, la marelle et la batture (carte 1). Les inventaires botaniques ont été réalisés les 6 et 7 septembre 2017.

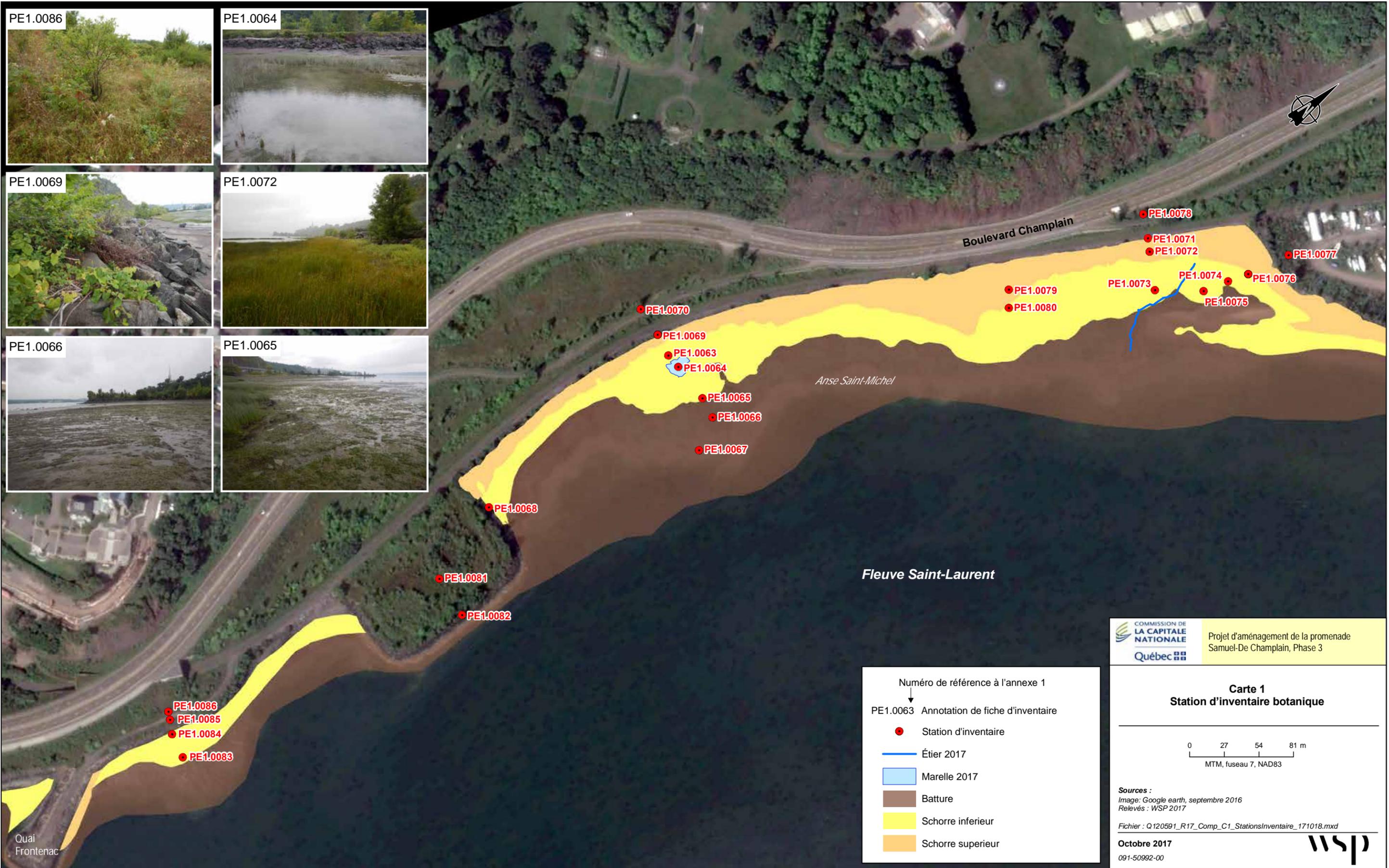
Les données de chacune des stations ont été saisies directement au moyen de formulaires intégrés dans une tablette de terrain. Les données ont donc été intégrées directement à une base de données selon les critères de caractérisation de la végétation exigés par les guides intitulés « Les milieux humides et l'autorisation gouvernementale » (MDDEP, 2012) et « Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional » (Bazoge et coll., 2015). Les informations colligées dans la base de données sont :

- coordonnées géographiques;
- hauteur et pourcentage de recouvrement de chacune des strates de végétation (arborescente, arbustive, herbacée, muscinale);
- espèces végétales présentes et recouvrement (en pourcentage);
- présence d'espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles et leur pourcentage de recouvrement (pourcentage);
- présence d'espèces exotiques envahissantes et leur recouvrement (en pourcentage);
- données abiotiques (type de sol, topographie générale, pente, type de drainage, etc.);
- perturbations anthropiques ou naturelles.

Les informations recueillies sur la flore du marais lors de l'inventaire ont permis de produire un index floristique présenté à l'annexe 1.

2.2 CARTOGRAPHIE DES CONTOURS DU MARAIS

Afin d'améliorer la compréhension de la distribution spatiale de la végétation et sa variabilité dans le temps, un relevé au GPS RTK (précision en X, Y et en Z ≤ 10 cm) a été conduit tout le long de l'extension maximale de la végétation du marais intertidal.



3 RÉSULTATS

3.1 INVENTAIRES BOTANIQUES

La description des espèces présentes sur l'ensemble de la zone d'étude et selon les composantes du marais se détaille comme suit (tableau 1).

Tableau 1 Synthèse des espèces dominantes et accompagnatrices pour chaque zone du secteur à l'étude

ZONE	ESPÈCES DOMINANTES	ESPÈCES ACCOMPAGNATRICES
Zone terrestre	Orme d'Amérique, pommier nain, nerprun cathartique, sumac vinaigrier, petite bardane, armoise vulgaire, fétuque rouge, tanaïsie vulgaire, peuplier de Caroline, peuplier baumier, agrostide stolonifère, fétuque rouge, mélilot blanc, verge d'or du Canada, vesce des haies, peuplier faux-tremble, saule de Bebb, pissenlit officinal, aster à feuilles cordées, marguerite commune, daucus carotte	Frêne rouge, vigne vierge à cinq folioles, herbe à puce de l'Est, liseron des haies d'Amérique, chardon des champs, carotte sauvage, vipérine commune, chiendent commun, fraisier glauque, benoîte d'Alep, lierre terrestre, millepertuis commun, onagre parviflore, pâturin des prés, potentille argentée, saponaire officinale, silène enflé, aster à feuilles cordées, trèfle blanc, tussilage pas-d'âne, ortie brûlante, verse jargeau, cornouiller hart-rouge, saule brillant, asclépiade commune, chicorée sauvage, gesse des prés, roseau commun, verge d'or rugueuse, laiteron des champs, aster lancéolé, trèfle alsike
Enrochement	Framboisier sauvage, orme d'Amérique, apocyn à feuilles de millepertuis, fétuque rouge, potentille anserine, menthe du Canada, tanaïsie vulgaire, pâturin des prés, <i>Vicia cracca</i> , daucus carotte, consoude officinale	Frêne rouge, vigne vierge à cinq folioles, morelle douce-amère, vigne lambruche, vigne des rivages, cornouiller hart-rouge, physocarpe à feuilles d'obier, peuplier deltoïde, cerisier de Virginie, sumac vinaigrier, saule noir, ricinelle rhomboïde, agrostide stolonifère, petite herbe à poux, bident feuillu, bident hyperboréal, liseron des haies d'Amérique, céraïste vulgaire, chénorhinum mineur, coniosélinum de Genesee, carotte sauvage, éléocaride uniglume, élyme de Virginie, vergerette du Canada, vélar à feuilles d'épervière, eupatoire perfoliée, verge d'or à feuilles de graminée, gaillet halophile, hélénie automnale, iris versicolore, jonc articulé, jonc noueux, jonc grêle, limoselle à feuilles subulées, lotier corniculé, lysimaque cilié, salicaire commune, mélilot blanc, mimule à fleurs entrouvertes, mollugine scorpioïde, onagre parviflore, renouée à feuilles de patience, renouée ponctuée, alpiste roseau, plantain major, pâturin comprimé, renoncule âcre, patience à valves triangulaires, scirpe de Smith, scirpe piquant, scutellaire à feuilles d'épilobe, scutellaire lateriflore, sétaire glauque, berle douce, spartine étalée, potamot filiforme alpin, aster à feuilles cordées, aster lancéolé, trèfle blanc, tussilage pas-d'âne, ortie brûlante, grande molène, véronique de Xalapa, vesce jargeau, pissenlit officinale, violette parente, zannichellie des marais

Tableau 1 (suite) Synthèse des espèces dominantes et accompagnatrices pour chaque zone du secteur à l'étude

ZONE	ESPÈCES DOMINANTES	ESPÈCES ACCOMPAGNATRICES
Schorre supérieur	Eupatoire maculée, jonc des rivages, lysimaque cilié, scirpe piquant, sagittaire à larges feuilles, spartine pectinée, aster lancéolé, zizanie naine, violette parente, myosotis scorpioides, menthe du Canada	Alpiste roseau, frêne rouge, physocarpe à feuilles d'obier, saule de Bebb, alisma commun, amphicarpe bractéolée, apocyn à feuilles de millepertuis, bident hyperboréal, callitriche des eaux stagnantes, prêle fluviatile, gaillet halophile, hélénie automnale, iris versicolore, calamagrostide raide, éléocharide uniglume, eupatoire perfoliée, jonc articulé, marguerite blanche, limoselle à feuilles subulées, lindernie douteuse, lotier corniculé, salicaire commune, mélilot blanc, mimule à fleurs entrouvertes, lysimaque terrestre, sagittaire à larges feuilles, onagre parviflore, renouée ponctuée, renoués sagittée, plantain major, pontédérie cordée, potentille anserine, rudbeckie tardive, patience crépue, scirpe de Smith, scutellaire lateriflore, berle douce, verge d'or du Canada, pissenlit officinale, tussilage pas-d'âne
Schorre inférieur	Scirpe piquant, callitriche des eaux stagnantes, éléocharide uniglume, limoselle à feuilles subulées,	Bident hyperboréal, mimule à fleurs entrouvertes, lysimaque cilié, scirpe de Smith, alisma commun, lindernie douteuse, naïade flexible, potamot à feuilles de graminée, aster lancéolé, renouée ponctuée, menthe du Canada, salicaire commune, jonc articulé, eupatoire maculée, acore d'Amérique, scirpe fluviatile, pontédérie cordée, quenouille à feuilles larges, véronique de Xalapa, rubanier à gros fruits, potamot perfolié, sagittaire à larges feuilles
Marelle	Potamot perfolié	Scirpe piquant, callitriche des eaux stagnantes
Batture	Algues (spirogyres)	Éléocharide uniglume, limoselle à feuilles subulées, lysimaque cilié, renouée ponctuée, scirpe piquant, berle douce, aster lancéolé

En ce qui concerne la portion **terrestre**, la végétation se compose globalement d'orme d'Amérique, de pommier nain, de nerprun cathartique, de sumac Vinaigrier, de petite bardane, d'armoise vulgaire, de fétuque rouge, de tanaïsie vulgaire, de peuplier de Caroline, peuplier baumier, d'agrostide stolonifère, de fétuque rouge, de mélilot blanc, de verge d'or du Canada, de vesce des haies, de peuplier faux-tremble, de saule de Bebb, de pissenlit officinal, d'aster à feuilles cordées, de marguerite commune et daucus carotte (tableau 1). Cette zone comprend six espèces exotiques envahissantes et aucune espèce à statut précaire (tableaux 2 et 3).

Pour ce qui est des **enrochements**, la végétation se compose essentiellement de framboisier sauvage, d'orme d'Amérique, d'apocyn à feuilles de millepertuis, de fétuque rouge, de potentille anserine, menthe du Canada, de tanaïsie vulgaire, de pâturin des prés, *Vicia cracca*, daucus carotte et de Consoude officinale (tableau 1). Cette zone comprend quatre espèces exotiques envahissantes et une espèce à statut précaire (tableaux 2 et 3).

Le **schorre supérieur** est caractérisé principalement par la présence d'eupatoire maculée, de jonc des rivages, de lysimaque cilié, de scirpe piquant, de sagittaire à larges feuilles, de spartine pectinée, d'aster lancéolé, de zizanie naine, de violette parente, de myosotis scorpioides et de menthe du Canada (tableau 1). Cette zone comprend trois espèces exotiques envahissantes et quatre espèces à statut précaire (tableaux 2 et 3).

Le **schorre inférieur** se compose principalement de scirpe piquant, de callitriche des eaux stagnantes, d'éléocharide uniglume et de limoselle à feuilles subulées (tableau 1). Cette zone comprend quatre espèces exotiques envahissantes et une espèce à statut précaire (tableaux 2 et 3).

La **batture** est principalement composée d'un film d'algues filamenteuses (spirogyres) (tableau 1). Aucune espèce exotique envahissante et espèce à statut précaire n'a été recensée dans cette zone.

Tableau 2 Espèces exotiques envahissantes (EEE) inventoriées

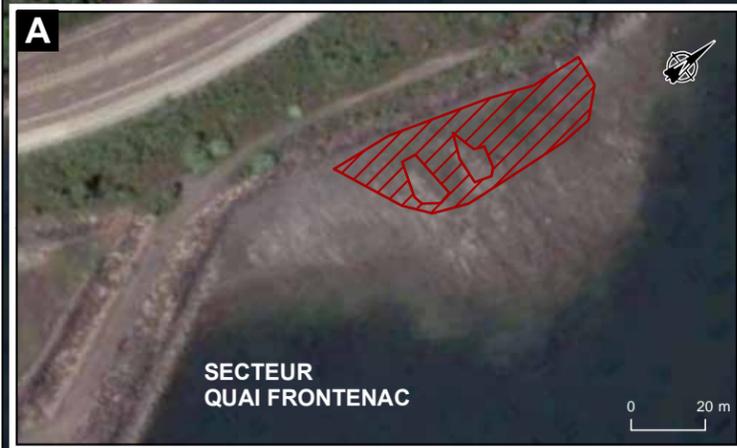
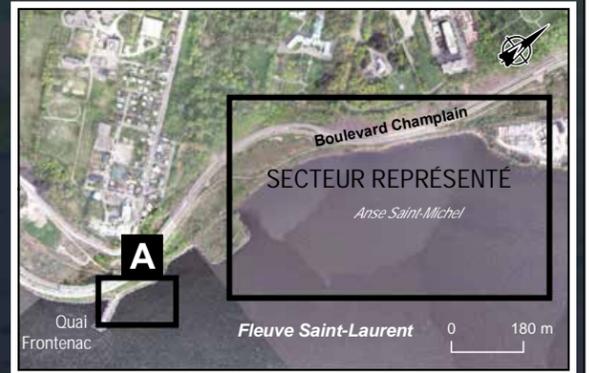
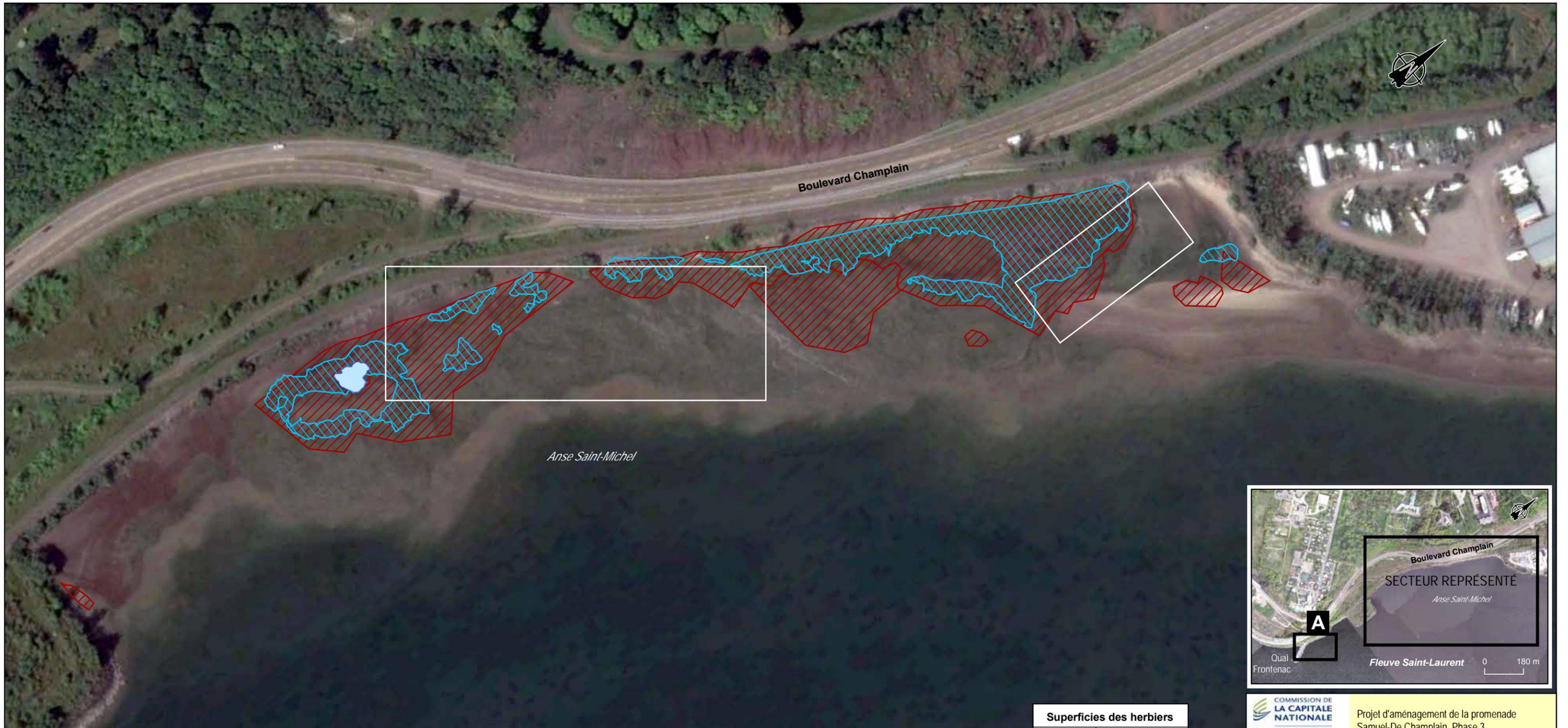
NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ZONE	STATION
Butome à ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>	Schorre supérieur	MARCG1-FCOR
Consoude officinale	<i>Symphytum officinale</i>	Terrestre, Enrochement et Schorre supérieur	M2, MARCG1-TRRS, M4, M2, M3
Érable de Norvège	<i>Aster platanoides</i>	Terrestre	MARCG1-TRRS
Julienne des dames	<i>Hesperis matronalis</i>	Enrochement	M3
Myosotis scorpioïde	<i>Myosotis scorpioides</i>	Enrochement, Schorre supérieur, Schorre inférieur	M4, M4, M2, M3
Nerprun cathartique	<i>Rhamnus cathartica</i>	Terrestre	MARCG1-TRRS
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	Terrestre	M3
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	Enrochement, schorre supérieur	M3, M3 roc, M2, MARCG1-BT1, M2, M4
Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis</i>	Terrestre	M2
Renouée du japon	<i>Reynoutria japonica</i>	Terrestre, schorre supérieur	MARCG1-TRRS, MARCG1-FCOR

Tableau 3 Espèces à statut précaire inventoriées

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ZONE	STATIONS
Bident d'Eaton	<i>Bidens eatonii</i>	Enrochement	M3
Cicutaire de Victorin	<i>Cicuta maculata subsp. victorinii</i>	Schorre supérieur	M4
Ériocaulon de Parker	<i>Eriocaulon parkeri</i>	Schorre supérieur	M2
Lycophe du Saint-Laurent	<i>Lycopus laurentianus</i>	Schorre supérieur	M2 et M4
Zizanie naine	<i>Zizania aquatica var. brevis</i>	Schorre supérieur et Schorre inférieur	M1, M4, MARCG1-FCOR, MARCG1-BTTR, MARCG1-BT1, M2, M3

3.2 CONTOURS DU MARAIS

La cartographie des contours de l'herbier de l'anse Saint-Michel a permis de constater que la superficie du marais a diminué de 12 786 m² depuis 2010, ce qui équivaut à une perte de 64 % (carte 2). Le secteur sud-ouest s'est grandement fragmenté et les derniers îlots résiduels sont surtout situés dans le schorre supérieur. Le secteur nord-est du marais, adjacent au site B, a quant à lui été complètement érodé (carte 2).

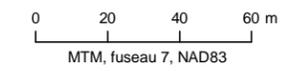


Superficies des herbiers	
2010 :	20 082 m ²
2017 :	7 296 m ²



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE Québec
 Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain, Phase 3

Carte 2
Contours de l'herbier de l'anse Saint-Michel pour 2017



Sources :
 Image : Google earth, septembre 2016
 Relevés : Genivar, 2008 ; WSP, 2016, 2017
 Fichier : Q.120591_R17_Comp_C2_EvolutionHerbiers_171018.mxd
 Octobre 2017
 091-50992-00



4 DISCUSSION / CONCLUSION

Les inventaires botaniques ont permis de relever la végétation dans les différentes zones (terrestre, enrochement, schorre inférieur, schorre supérieur, marelle et batture), et ce, pour l'ensemble du territoire visé par les aménagements de la Phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain. Les relevés ont permis d'identifier et de localiser les espèces exotiques envahissantes et également les espèces à statut précaire. La cartographie des contours de l'herbier de l'anse Saint-Michel a permis de constater que la superficie du marais a diminué de 64 % par rapport à 2010.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- GENIVAR. 2012a. Avis professionnel sur la dynamique hydromorphosédimentologique de l'anse Saint-Michel, dans le cadre de l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain, Québec. Rapport de GENIVAR à la Commission de la capitale nationale (CCNQ). 31 p. et annexes.
- GENIVAR. 2012b. Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain – Phase 3 : Tronçon situé entre la côte de Sillery et la côte Gilmour, Québec – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport final. 238 p. et annexes

ANNEXE

1

**FICHES DESCRIPTIVES DES STATIONS
D'INVENTAIRES BOTANIQUES**

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0086	Date : 2017-09-07	Habitat : Terrestre
Point GPS : 46,77374 -71,24215	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshaye	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
2B	Forme de terrain : Régulier		
	Présence de dépressions : Non % de dépressions / % monticules : 0 %		
	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
L'hydrologie est-elle perturbée ?	non		
Est-ce un milieu anthropique ?	oui	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non	3 % de la placette	

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface non	
	Lien hydrologique : Aucun	
3B	Type de lien hydrologique de surface :	
	Aucun cours d'eau	
3B	Indicateurs primaires <input type="checkbox"/> Inondé <input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	Indicateurs secondaires <input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiées <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : > 30 cm					
	Profondeur du roc (si observée) : _____ cm							
4A	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : mésique					
	Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
4B	Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
	Description du profil de sol (facultatif)							
	Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
	0 – 10	Mésique	Sable					

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
total					
Arbustive/ Régénération					
<i>Populus balsamifera</i>		15	71,4	Oui	FACH
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Daucus carota</i>	15	15,6		Oui	NI
<i>Festuca rubra</i>	15	15,6		Oui	NI
<i>Leucanthemum vulgare</i>	15	15,6		Oui	NI
<i>Symphytichum cordifolium</i>	15	15,6		Oui	NI
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

1 (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

4 (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

NON

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	non	Type :
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	non	
Présence de sols hydromorphes?	non	
Cette station est-elle un MH ?	non	
Notes et croquis		

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0083	Date : 2017-09-07	Habitat : Schorre inférieur
Point GPS : 46,77367925 -71,2416721	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
2B	Forme de terrain : Régulier		
	Présence de dépressions : Oui % de dépressions / % monticules : 76- 100%		
	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : < 1 % de la placette
Est-ce un milieu anthropique ?	non		
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
3B	Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent	
	Indicateurs primaires <input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	Indicateurs secondaires <input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiées <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : 1 _____ cm		Classe de drainage : hydrique				
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non				
Sol réductif (complètement gleyifié) : _____ cm		Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan					
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0084	Date : 2017-09-07	Habitat : Schorre supérieur
Point GPS : 46,77366425 -71,2418808	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
Forme de terrain : Régulier			% de dépressions / % monticules : 76- 100%
Présence de dépressions : Oui			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : 0 % de la placette
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non	

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
	Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent	
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : 1 _____ cm						
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : hydrique				
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0073	Date : 2017-09-07	Habitat : Schorre inférieur
Point GPS : 46.7810608 -71.239439	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
Forme de terrain : Régulier			
Présence de dépressions : Oui % de dépressions / % monticules : 76- 100%			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent		
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 ____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : ____ cm						
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : ____ cm		Classe de drainage : hydrique					
Sol réductique (complètement gleyifié) : ____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-1	Hydrique	Loam sableux					
1-10	Hydrique	Sable					

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
total					
Arbustive/ Régénération					
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Schoenoplectus pungens var. pungens</i>	35	70	Oui	OBL	
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

_____ 1 _____ (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

_____ 0 _____ (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI

Description des strates

Strate arborescente :

Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	oui	Type : Marais
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	oui	
Présence de sols hydromorphes?	oui	
Cette station est-elle un MH ?	oui	
Notes et croquis		

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0072	Date : 2017-09-07	Habitat : Schorre supérieur
Point GPS : 46.78120037 -71.2396975	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
Forme de terrain : Régulier			% de dépressions / % monticules : 76- 100%
Présence de dépressions : Oui			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : 3 % de la placette
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent		
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : _____ cm						
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : hydrique					
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-1	Hydrique	Loam sableux					
1-10	Hydrique	Sable					

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0065	Date : 2017-09-07	Habitat : Schorre inférieur
Point GPS : 46.77805 -71.2412	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
Forme de terrain : Régulier			
Présence de dépressions : Oui % de dépressions / % monticules : 76- 100%			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent		
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiées <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : _____ cm						
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : hydrique					
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-1	Hydrique	Loam sableux					
1-10	Hydrique	Sable					

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
total					
Arbustive/ Régénération					
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Schoenoplectus pungens var. pungens</i>	15	68,2	Oui	OBL	
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

_____ 1 _____ (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

_____ 0 _____ (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI

Description des strates

Strate arborescente :

Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	oui	Type : Marais
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	oui	
Présence de sols hydromorphes?	oui	
Cette station est-elle un MH ?	oui	
Notes et croquis		

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0063	Date : 2017-09-07	Habitat : Schorre supérieur
Point GPS : 46.77801 -71.2418	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
Forme de terrain : Régulier			
Présence de dépressions : Oui % de dépressions / % monticules : 76- 100%			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent		
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : 1 _____ cm						
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : hydrique					
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-1	Hydrique	Loam argileux					

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
total					
Arbustive/ Régénération					
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Zizania aquatica var. brevis</i>	15	19,2	Oui	OBL	
<i>Schoenoplectus pungens var. pungens</i>	35	44,9	Oui	OBL	
<i>Sagittaria latifolia</i>	15	19,2	Oui	OBL	
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

_____ 3 _____ (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

_____ 0 _____ (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI

Description des strates

Strate arborescente :

Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	oui	Type : Marais
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	oui	
Présence de sols hydromorphes?	oui	
Cette station est-elle un MH ?	oui	
Notes et croquis		

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0067	Date : 2017-09-07	Habitat : Slikke
Point GPS : 46.77749 -71.24071	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
Forme de terrain : Régulier			
Présence de dépressions : Oui % de dépressions / % monticules : 76- 100%			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : 0 % de la placette
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent		
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiées <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : 1 _____ cm						
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : hydrique					
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-1	Hydrique	Loam argileux					

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0080	Date : 2017-09-07	Habitat : Schorre inférieur
Point GPS : 46.78009 -71.240277	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
Forme de terrain : Régulier			
Présence de dépressions : Oui % de dépressions / % monticules : 76- 100%			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : < 1 % de la placette
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent		
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : 5 _____ cm						
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : hydrique					
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-5	Hydrique	Sable					

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0079	Date : 2017-09-07	Habitat : Schorre supérieur
Point GPS : 46.78025 -71.24039	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshaye	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
2B	Forme de terrain : Régulier		
	Présence de dépressions : Oui % de dépressions / % monticules : 76- 100%		
	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
2B	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non	

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
3B	Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent	
	Indicateurs primaires <input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	Indicateurs secondaires <input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiées <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : _____ cm						
4A	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : hydrique				
	Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non				
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-10	Hydrique	Sable					

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0074	Date : 2017-09-07	Habitat : MARCG1-BTI
Point GPS : 46.78134 -71.23907	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
Forme de terrain : Régulier			
Présence de dépressions : Oui % de dépressions / % monticules : 76- 100%			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent		
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : _____ cm						
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : hydrique					
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-10	Hydrique	Sable					

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0075	Date : 2017-09-07	Habitat : MARCG1-BTTR
Point GPS : 46.78152 -71.23899	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
2B	Forme de terrain : Régulier		
	Présence de dépressions : Oui % de dépressions / % monticules : 76- 100%		
	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
2B	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : 0 % de la placette
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non	

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
3B	Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent	
	Indicateurs primaires <input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	Indicateurs secondaires <input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiées <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : < 5 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : _____ cm		Classe de drainage : hydrique				
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm							
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-10	Hydrique	Sable					

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0076	Date : 2017-09-07	Habitat : MARCG1-Schorre
Point GPS : 46.78165 -71.23890	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
Forme de terrain : Régulier			
Présence de dépressions : Oui % de dépressions / % monticules : 76- 100%			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation :
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : 2 % de la placette
	Est-ce un milieu anthropique ?	non	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Oui	
	Lien hydrologique : Direct	
Type de lien hydrologique de surface : Fleuve Saint-Laurent		
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Inondé <input checked="" type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input checked="" type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique	Profondeur de la nappe : < 5 cm					
	Profondeur du roc (si observée) : _____ cm						
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm	Classe de drainage : hydrique					
	Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm						
	Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan	Présence de drainage interne oblique : non					
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-10	Hydrique	Sable					

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
total					
Arbustive/ Régénération					
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Callitriche stagnalis</i>	15	36,6	Oui	OBL	
<i>Eleocharis uniglumis</i>	15	36,6	Oui	OBL	
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

_____ 2 _____ (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

_____ 0 _____ (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	oui	Type : Marais
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	oui	
Présence de sols hydromorphes?	oui	
Cette station est-elle un MH ?	oui	
Notes et croquis		

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0081	Date : 2017-09-07	Habitat : Pont Shell- Terrestre
Point GPS : 46.77585 -71.24146	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshaye	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Terrain plat		
2B	Forme de terrain : Régulier		
	Présence de dépressions : Non % de dépressions / % monticules : 0%		
	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation : Déchets
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance Menaçant pas
L'hydrologie est-elle perturbée ?	non		
Est-ce un milieu anthropique ?	oui	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non	< 1 % de la placette	

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Non	
	Lien hydrologique : Aucun lien hydrologique	
3B	Type de lien hydrologique de surface : Aucun lien hydrologique	
	Indicateurs primaires <input type="checkbox"/> Inondé <input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	Indicateurs secondaires <input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : > 30 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : _____ cm		Classe de drainage : Mésique				
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm							
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-1	Mésique	Sable					

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
<i>Populus tremuloides</i>		15	75	Oui	NI
total					
Arbustive/ Régénération					
<i>Populus balsamifera</i>		15	20	Oui	FACH
<i>Populus tremuloides</i>		15	20	Oui	NI
<i>Salix bebbiana</i>		35	46,7	Oui	FACH
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
Mousses		15	17,2	Oui	NI
<i>Fragaria virginiana subsp. virginiana</i>		15	17,2	Oui	NI
<i>Hieracium vulgatum</i>		15	17,2	Oui	NI
<i>Pilosella officinarum</i>		15	17,2	Oui	NI
<i>Solidago canadensis var. canadensis</i>		15	17,2	Oui	NI
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

_____ 2 _____ (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

_____ 7 _____ (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

NON

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	non	Type :
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	non	
Présence de sols hydromorphes?	non	
Cette station est-elle un MH ?	non	

Notes et croquis

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0082	Date : 2017-09-07	Habitat : Pont Shell- Enrochement
Point GPS : 46.77588 -71.241056	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Mi pente		
Forme de terrain : Régulier			% de dépressions / % monticules : 0%
Présence de dépressions : Non			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation : Déchets
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance Menaçant pas
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	
	Est-ce un milieu anthropique ?	oui	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non	0 % de la placette

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Non	
	Lien hydrologique : Aucun lien hydrologique	
	Type de lien hydrologique de surface : Aucun lien hydrologique	
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input type="checkbox"/> Inondé <input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : > 30 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : _____ cm						
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : Xérique				
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
Ulmus americana		35	53	Oui	FACH
total					
Arbustive/ Régénération					
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

_____ 1 _____ (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

_____ 0 _____ (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	non	Type :
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	non	
Présence de sols hydromorphes?	non	
Cette station est-elle un MH ?	non	

Notes et croquis

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
total					
Arbustive/ Régénération					
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Potentilla anserina subsp. anserina</i>	35	30,4	Oui	FACH	
<i>Tanacetum vulgare</i>	15	13	Oui	NI	
<i>Mentha canadensis</i>	15	13	Oui	NI	
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

_____ 1_ (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

_____ 2_ (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

NON

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	oui	Type : Marais
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	oui	
Présence de sols hydromorphes?	oui	
Cette station est-elle un MH ?	oui	
Notes et croquis		

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
<i>Ulmus americana</i>		15	100	Oui	FACH
total					
Arbustive/ Régénération					
<i>Rhus typhina</i>		15	93,8	Oui	NI
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Artemisia vulgaris</i>		15	27,3	Oui	NI
<i>Symphytum officinale</i>		15	27,3	Oui	NI
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

_____ 1 (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

_____ 3 (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

NON

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	non	Type :
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	non	
Présence de sols hydromorphes?	non	
Cette station est-elle un MH ?	non	

Notes et croquis

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
total					
Arbustive/ Régénération					
<i>Rubus idaeus</i>		35	53	Oui	NI
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Festuca rubra</i>		15	27,8	Oui	NI
<i>Vitis riparia</i>		3	5,6	Oui	NI
<i>Vitis labrusca</i>		3	5,6	Oui	NI
Et plusieurs autres présences à < 1 %					
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

___ 0 ___ (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

___ 4 ___ (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

NON

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	non	Type :
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	non	
Présence de sols hydromorphes?	non	
Cette station est-elle un MH ?	non	

Notes et croquis

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
<i>Populus balsamifera</i>		15	50	Oui	FACH
<i>Populus X canadensis</i>		15	50	Oui	NI
total					
Arbustive/ Régénération					
<i>Cornus stolonifera</i>		3	9,7	Oui	FACH
<i>Populus balsamifera</i>		15	48,4	Oui	FACH
<i>Salix bebbiana</i>		3	9,7	Oui	FACH
<i>Populus tremuloides</i>		3	9,7	Oui	NI
<i>Salix lucida</i>		3	9,7	Oui	FACH
<i>Ulmus americana</i>		3	9,7	Oui	FACH
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Agrostis stolonifera</i>		15	10,3	Oui	FACH
<i>Festuca rubra</i>		60	41,4	Oui	NI
<i>Melilotus albus</i>		15	10,3	Oui	NI
<i>Solidago canadensis var. canadensis</i>		15	10,3	Oui	NI
<i>Vicia sepium var. sepium</i>		15	10,3	Oui	NI
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

___ 7 ___ (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

___ 6 ___ (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	non	Type :
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	non	
Présence de sols hydromorphes?	non	
Cette station est-elle un MH ?	non	

Notes et croquis

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de station : PE1.0077	Date : 2017-09-07	Habitat : MARCG1-Terrestre
Point GPS : 46.781886 -71.238870	Nom évaluateur(s) : Joanie Tremblay, Jean Deshayé	

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien		
	Situation : Mi pente		
Forme de terrain : Régulier			% de dépressions / % monticules : 0%
Présence de dépressions : Non			
2B	La végétation est-elle perturbée ?	non	Type de perturbation : Déchets
	Les sols sont-ils perturbés ?	non	Pressions : indiquer le type de pression et la distance Menaçant pas
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	non	
	Est-ce un milieu anthropique ?	oui	Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	non	19 % de la placette

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface Non	
	Lien hydrologique : Aucun lien hydrologique	
	Type de lien hydrologique de surface : Aucun lien hydrologique	
3B	Indicateurs primaires	Indicateurs secondaires
	<input type="checkbox"/> Inondé <input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée	<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiées <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives

Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : 0 _____ cm – fibrique – mésique – humique		Profondeur de la nappe : > 30 cm				
	Profondeur du roc (si observée) : _____ cm						
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : _____ cm		Classe de drainage : Xérique				
Sol réductique (complètement gleyifié) : _____ cm		Présence de drainage interne oblique : non					
Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-10	Xérique	Sable					

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
<i>Ulmus americana</i>		15	83,3	Oui	FACH
total					
Arbustive/ Régénération					
<i>Malus sp.</i>		15	28,3	Oui	NI
<i>Rhamnus cathartica</i>		15	28,3	Oui	NI
<i>Rhus typhina</i>		15	28,3	Oui	NI
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Arctium minus</i>		15	31,2	Oui	NI
<i>Tanacetum vulgare</i>		15	31,2	Oui	NI
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

_____ 1 (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

_____ 5 (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

NON

Description des strates

Strate arborescente :

Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	non	Type :
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	non	
Présence de sols hydromorphes?	non	
Cette station est-elle un MH ?	non	
Notes et croquis		

Courriel de la Ville de Québec

RE: Remontée mécanique - côte de Sillery - Message (HTML)

Message Développeur

Répondre à tous Répondre Transférer Supprimer Déplacer vers un dossier Créer une règle Autres actions Bloquer l'expéditeur Ceci n'est pas indésirable Courriel indésirable Classer Assurer un suivi Marquer comme non lu(s) Rechercher Éléments associés Sélectionner Rechercher

Vous avez répondu le 2017-07-03 09:16.

De : Hervé.Chapon@ville.quebec.qc.ca Date : mar. 2017-06-27 15:01
À : Plante, Philippe
Cc : marc.desrivieres@ville.quebec.qc.ca
Objet : RE: Remontée mécanique - côte de Sillery

Bonjour Philippe,

En 2011, la Ville de Québec a confié un mandat d'étude de faisabilité d'un lien mécanique pour vélo dans la côte de Sillery à la firme SMI.

Les conclusions de cette étude se résument ainsi :

1. La faisabilité technique d'un système de lien mécanique de type POMA a été démontrée en majeure partie bien que l'impact de l'hiver sur le système mécanique ne puisse être démontrée dans un contexte de précipitations et de conditions des opérations de déneigement comparables à celui de Québec;
2. L'étude a été basée sur plusieurs hypothèses d'achalandage, estival uniquement, et même dans le scénario le plus optimiste, l'analyse des coûts et de la rentabilité du projet, amorti sur 20 ans, démontre que le prix de la montée serait trop élevé pour amortir les coûts d'acquisition et d'exploitation du lien mécanique;
3. L'intérêt de monter la côte pour les cyclistes qui se déplacent sur le Corridor du Littoral semble limité et une étude de marché devrait compléter l'étude de faisabilité afin de déterminer notamment le prix qui serait acceptable pour les usagers du lien.

Espérant le tout à ta satisfaction,

Hervé CHAPON
Conseiller en planification du transport

Bureau du transport
Ville de Québec
+1 418-641-6411 # 2222
hervé.chapon@ville.quebec.qc.ca

Étude de la ZIP Québec et Chaudière-Appalaches, janvier 2017



ZIP QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Édifice La Fabrique
295, boulevard Charest est, bureau 099
Québec, G1K 3G8
(419) 522-8080
zipquebec@zipquebec.com

Caractérisation des rampes de mise à l'eau du fleuve Saint-Laurent

Pour bateaux remorqués - Zone de Québec



RAPPORT FINAL

Présenté à :



Janvier 2017

Caractérisation des rampes de mise à l'eau du fleuve Saint-Laurent pour bateaux remorqués- Zone de Québec

Réalisation : Hamida Hassein-Bey, directrice et chargée de projet, ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches

Présenté à la CMQ dans le cadre des travaux de la table de concertation régionale (TCR) de Québec

Janvier 2017

Collaboration des personnes suivantes dans la validation de l'information:

M. Steeve Arbour, directeur général par intérim, Ville de Château-Richer
M. Jean-François Baril, Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs (FQCP)
M. Bob Bélanger, président, FQCP-Région 03
M. Pierre Bernier, Commodore, Marina de la Chaudière inc
M. André Blais, directeur général, Yacht Club de Québec
Mme Marie-Yves Bergeron, directrice, Municipalité de Saint-Jean (IO)
M. Jérôme Carrier, technicien en environnement, Ville de Lévis
Mme Gabriel Cauchon-Dery, Conservation Nature du Canada
M. Pierre-Olivier Gagnon, technicien civil, Ville de Beaupré
M. Ronald Gonthier, directeur général, St-Michel-de-Bellechasse
M. Jean-François Labbé, Directeur général/secrétaire-trésorier, Ste-Pétronille (IO)
M. Georges Leblanc, directeur et commodore, Marina de Levy (inc)
M. Jean-Claude Marcoux, président, FQCP-Région 12
Mme Kathleen Paré, directrice, Marina du Port de Québec
Mme Chantal Quirion, Technicienne en loisir, Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire, Ville de Québec
M. Jean-François St-Pierre, Directeur service urbanisme, Ville de Beaupré
Mme. Marie-Josée Neault, ing., Directrice de la section soutien technique, Service du traitement des eaux, Ville de Québec

Référence à citer : *Hassein-Bey. H (2017), Caractérisation des rampes de mise à l'eau du fleuve Saint-Laurent pour bateaux remorqués, zone de Québec, ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches*

Rapport remis à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

TABLE DES MATIÈRES

CARACTERISATION DES RAMPES DE MISE A L'EAU DU FLEUVE SAINT-LAURENT	I
RAPPORT FINAL	i
TABLE DES MATIÈRES.....	i
Liste des photos (texte principal).....	i
Liste des tableaux.....	i
Liste des figures.....	ii
INTRODUCTION.....	1
TERRITOIRE	1
MÉTHODOLOGIE.....	1
Contraintes et limite de l'étude.....	2
ANALYSE ET RÉSULTATS.....	2
Facteurs d'implantation d'une rampe de mise à l'eau.....	2
Rampes de mise à l'eau pour bateaux remorqués.....	3
Classification des rampes de mise à l'eau.....	3
Rampes de mise à l'eau à caractère régional.....	4
Rampes de mise à l'eau à caractère local.....	4
Accessibilité des rampes de mise à l'eau à marée basse.....	5
Coût d'utilisation des rampes de mise à l'eau	6
Rampes de mise à l'eau à accès gratuit.....	6
Rampes de mise à l'eau à accès payant.....	7
Perceptions en regard des coûts d'accès aux rampes de mise à l'eau.....	7
Achalandage.....	9
État des rampes de mise à l'eau et aménagements sur place.....	10
État des rampes de mise à l'eau.....	10
Aménagements et signalisation.....	10
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	13
Recommandations.....	13
Communications et diffusion	13
Étudier le potentiel de prolongement des rampes de mise à l'eau.....	13
Améliorer l'aménagement de certains sites de rampes à caractère régional.....	13
Améliorer la signalisation	14
ANNEXE 1 : LISTE DES RAMPES DE MISE À L'EAU CARACTÉRISÉES.....	15
ANNEXE 2 : FICHES SIGNALÉTIQUES DES RAMPES DE MISE À L'EAU RETENUES POUR BATEAUX REMORQUÉS ...	20
Liste des fiches signalétiques.....	20
Parc nautique de Cap-Rouge.....	21
Yacht Club de Québec.....	24
Boulevard Champlain.....	26
Marina du Port de Québec.....	28
Station nautique de la baie de Beauport.....	30
Quai Gravel.....	32
Embouchure de la rivière-Sainte Anne à Beaupré.....	34
Rue Gagnon à Ste-Pétronille.....	36
Club nautique de l'Île Bacchus.....	38
Quai de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.....	40
Parc de la Grève-Jolliet.....	42
Parc nautique Levy (1984).....	44
Marina de la Chaudière.....	46
Anse Ross.....	48
Marina de l'Anse St-Michel.....	51
Avenue de la Grève à St-Michel-de-Bellechasse.....	53

Liste des photos (texte principal)

PHOTO 1: BATEAU REMORQUE A LA RAMPE DE MISE A L'EAU DE LA MARINA DE SAINT-JEAN (I.O.)	2
PHOTO 2: RAMPE DE MISE A L'EAU A L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE STE-ANNE A BEAUPRE A MAREE BASSE.....	6
ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	
CARACTERISATION DES RAMPES DE MISE A L'EAU DU FLEUVE SAINT-LAURENT- ZONE DE QUEBEC.....	I

PHOTO 3: RAMPE DE MISE A L'EAU DE LA GREVE JOLLIET A LEVIS ACCESSIBLE GRATUITEMENT ET A MAREE BASSE.....7
 PHOTO 4: RAMPE DE MISE A L'EAU DU QUAI GRAVEL A CHATEAU-RICHER ACCESSIBLE PAR LA VOIE A GRANDE VITESSE..... 14

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : LISTE DES RAMPES DE MISE A L'EAU RETENUES POUR BATEAUX REMORQUES.....3
 TABLEAU 2 : CLASSIFICATION DES RAMPES DE MISE A L'EAU.....5
 TABLEAU 3: LISTE DES RAMPES DE MISE A L'EAU ACCESSIBLES A MAREE BASSE.....6
 TABLEAU 4 : CLASSIFICATION DES RAMPES DE MISE A L'EAU A CARACTERE REGIONAL ACCES GRATUIT /PAYANT8
 TABLEAU 5: COUTS D'UTILISATION DES RAMPES DE MISES A L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA TCRQ.....9
 TABLEAU 6: DONNEES D'ACHALANDAGE RECUEILLIES AUPRES DES GESTIONNAIRES DES RAMPES DE MISE A L'EAU..... 12

Liste des figures

FIGURE 1 : TERRITOIRE DE LA TCR DE QUEBEC (REF : [HTTP://WWW.CMQUEBEC.QC.CA/TCRQ](http://www.cmquebec.qc.ca/tcrq)).....1

INTRODUCTION

La ZIP (Zone d'intervention prioritaire) de Québec et Chaudière-Appalaches (Comité ZIP de Québec) a obtenu un mandat de la CMQ (Communauté métropolitaine de Québec) de caractérisation des rampes de mise à l'eau du fleuve Saint-Laurent pour les bateaux remorqués dans le cadre des travaux de la Table de concertation régionale de Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent (TCRQ). Ce présent travail a été réalisé à la fin de l'automne 2016. Il vise à connaître l'état général de la situation des rampes de mise à l'eau, le milieu environnement et l'état des lieux.

TERRITOIRE

Le territoire de l'étude correspond à celui de la TCRQ. Il comprend l'agglomération de Québec, Lévis, l'Île - d'Orléans, les MRC (Municipalité régionale de Comté) de la Côte-de-Beaupré et les municipalités riveraines de Bellechasse.



Figure 1 : Territoire de la TCR de Québec (Réf : <http://www.cmquebec.qc.ca/tcrq>)

MÉTHODOLOGIE

Une liste de rampes de mise à l'eau a été dressée par la CMQ. Elle a été établie dans le cadre de la caractérisation des accès publics au fleuve de la zone de Québec, qui exclue toutefois les marinas¹. Cette liste a été validée selon notre connaissance du milieu pour répertorier une vingtaine de rampes de mise à l'eau (Annexe 1). Chacune de ces rampes de mise à l'eau a été visitée et a fait l'objet de collecte d'information. A la suite de la première collecte d'information, certaines rampes de mise à l'eau, n'étant pas viables, ont été retirées de la liste.

La collecte d'information a été effectuée selon un modèle de fiche comprenant plusieurs données. Ce modèle a été présenté aux représentants de la CMQ pour validation.

Pour finaliser les données recueillies sur le terrain, chacun des propriétaires ou

¹ « Les accès publics au fleuve de la région de Québec, », Communauté métropolitaine de Québec, 50 p.

gestionnaires a été contacté par courriel et/ou par téléphone. Des rappels ont été effectués afin d'obtenir de l'information demandée.

Contraintes et limite de l'étude

Le mandat a été octroyé à la fin de l'automne et devait être finalisé à la fin décembre 2016. C'est la période où les rampes de mise à l'eau, le long du fleuve Saint-Laurent, sont peu ou pas fréquentées et où les sites, comme les marinas, préparent ou procèdent à la fermeture de fin de saison.

Ainsi, les données de l'achalandage, si elles existent, seront recueillies directement des gestionnaires des rampes de mise à l'eau. Aucune étude d'achalandage ne sera effectuée pour recueillir des données plus précises. Malgré la fin de la saison et les délais restreints, presque tous les gestionnaires sauf un, ont répondu à notre demande d'information.

ANALYSE ET RÉSULTATS

Facteurs d'implantation d'une rampe de mise à l'eau

Une rampe de mise à l'eau permet d'avoir accès au plan d'eau qui est le fleuve Saint-Laurent à partir de la terre ferme. Les bateaux remorqués comprennent généralement des bateaux à moteurs, des dériveurs, des motomarines, des voiliers ou des catamarans. Ces bateaux, pour les mettre à l'eau, ont besoin d'une remorque attachée au véhicule.

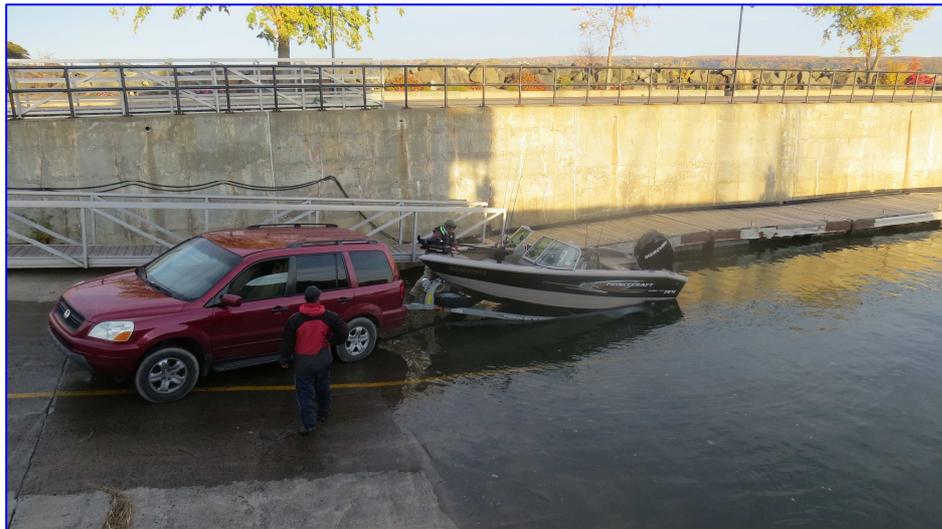


Photo 1: Bateau remorqué à la rampe de mise à l'eau de la marina de Saint-Jean (I.O.)

Plusieurs facteurs sont importants pour le choix du site pour l'aménagement d'une rampe :

- Choix du site où la profondeur de l'eau près de la rive est supérieure à un mètre à marée basse. Avec un site trop peu profond, nous aurons le problème où une remorque ne peut descendre suffisamment bas pour mettre l'embarcation à l'eau. Dans de telles conditions, nous serons obligés de construire une rampe de mise à l'eau excessivement longue comme celle qui se trouve à Lévis, à la grève Jolliet, et qui mesure 68 mètres de long.

- La rampe doit éviter la présence de plantes aquatiques qui, non seulement doivent être protégées, mais celles-ci sont souvent considérées comme une nuisance pour les embarcations motorisées qui peuvent être endommagées.
- La rampe doit se trouver en dehors des sites d'espèces fauniques et d'habitats de poisson. C'est le cas, par exemple, de la rampe de mise à l'eau qui se trouve à l'anse Ross avec un accès restreint. Les lots de grève y abritent une plante rare.

Rampes de mise à l'eau pour bateaux remorqués

De la vingtaine de rampes de mise à l'eau considérées au début de notre analyse, quatre ont été retirées définitivement pour les raisons suivantes:

- **Station de pompage de Cap-Rouge** : rampe d'urgence pour la prise d'eau potable pas accessible au public ;
- **Ste-Pétronille- Rue Horatio-Walker** : en état très avancé de dégradation condamnée par la municipalité ;
- **Lévis-Chemin des Pluviers** : rampe privée ;
- **St-Michel-de-Bellechasse-Marina côté plage** : pas d'accès aux remorques.

Nous avons considéré, sur la liste finale des rampes pour bateaux remorqués, malgré son état avancé de détérioration et les restrictions d'utilisation, celle qui se trouve à l'Anse Ross à cause de l'entente signée par Conservation Nature Canada, avec 7 pêcheurs qui peuvent y accéder pour mettre leur bateau à moteur dans l'eau à marée haute pour un droit acquis qu'ils avaient avant que l'organisme ne devienne propriétaire.

LOCALISATION	
VILLE DE QUÉBEC	Parc nautique de Cap-Rouge
	Yacht Club de Québec
	Boulevard Champlain
	Marina du Port de Québec
	Station nautique de la baie de Beauport
VILLE DE LÉVIS	Parc de la Grève Jolliet
	Parc Nautique Levy
	Marina de la Chaudière
	Anse Ross
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ	Quai Gravel (Château-Richer)
	Embouchure rivière Sainte-Anne (Beaupré)
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS	Quai de Saint-Jean (Saint-Jean)
	Club nautique de l'Île Bacchus (St-Laurent)
	Rue Gagnon (Ste-Pétronille)
MRCDE BELLECHASSE	Marina Anse St-Michel (St-Michel-De-Bellechasse)
	Avenue de la Grève (St-Michel-de-Bellechasse)

Tableau 1 : Liste des rampes de mise à l'eau retenues pour bateaux remorqués

Classification des rampes de mise à l'eau

Nous pouvons considérer les rampes de mise à l'eau de 2 types, celles qui permettent, par leur accès et services, d'accueillir des bateaux remorqués de la région (caractère régional), et celles qui ont un

accès restreint, se trouvant dans un quartier résidentiel, au bout d'une ruelle avec peu d'espace de stationnement et services (caractère local).

Dans ce contexte, nous considérons que 12 rampes de mise à l'eau ont un caractère régional étant soit dans une marina ou un accès public, et 4 sont de type local.

Rampes de mise à l'eau à caractère régional

Marinas

Sur les 16 rampes de mise à l'eau, nous dénombrons 6 qui se trouvent dans des **marinas** avec une aire de halage pour les bateaux et qui sont :

- Yacht club de Québec ;
- Marina du Port de Québec ;
- Parc Nautique Levy ;
- Marina de la Chaudière inc ;
- Club nautique de l'Île Bacchus ;
- Marina Saint-Michel.

Il faut mentionner que la rampe de mise à l'eau au Yacht Club de Québec, n'est pas accessible aux bateaux journaliers. Seuls les membres y ont accès.

Clubs nautiques

Deux rampes de mise à l'eau, à caractère régional, se trouvent dans des clubs nautiques :

- Club nautique de Cap-Rouge
- Station nautique de la baie de Beauport

Les deux clubs nautiques n'acceptent pas les bateaux à moteurs. Pour la baie de Beauport, il est question de sécurité puisque une plage de baignade s'y trouve. Selon l'information obtenue de la Ville de Québec, le Club nautique de Cap-Rouge, semble accepter des motomarines qui doivent se conformer aux règles de sécurité.

Accès publics

Quatre rampes de mise à l'eau se trouvent dans des accès publics :

- Quai Gravel à Château-Richer ;
- Parc de la Grève-Jolliet à Lévis ;
- Boulevard Champlain ;
- Embouchure de la rivière Sainte-Anne.

Rampes de mise à l'eau à caractère local

Les quatre autres rampes de mise à l'eau peuvent être classées dans cette catégorie comme suit:

- **Anse Ross** : Rampe à utilisation restreinte car entente signée pour autorisation de mise à l'eau avec 7 pêcheurs seulement.
- Trois rampes qui se trouvent dans des zones résidentielles:

- Rue Gagnon à Ste-Pétronille à l'Île d'Orléans ;
- Avenue de la Grève à Saint-Michel-de-Bellechasse ;
- La rampe de mise à l'eau à côté du quai de Saint-Jean à l'Île d'Orléans.

Ces rampes sont de petites rampes de mise à l'eau qui donnent aussi sur la berge, soit de sable ou de gravier, et qui ne sont pas accessibles à marée basse ou qui sont accessibles, de façon restreinte par la berge. Concernant la rampe de mise à l'eau du quai de Saint-Jean, selon le répondant de la municipalité, les remorques ne sont pas acceptées dans le stationnement du quai. Le tableau 2 présente la classification finale des rampes de mise.

Caractère régional			Caractère restreint et local
Marinas	Clubs nautiques	Accès publics	
Yacht Club de Québec (Québec)	Parc nautique de Cap-Rouge	Boulevard Champlain	Anse Ross
Marina du Port de Québec (Québec)	Station nautique de la baie de Beauport	Parc de la Grève-Jolliet	Rampe à côté du quai de Saint-Jean
Parc Nautique Levy (Lévis)		Quai Gravel	Rue Gagnon (St-Pétronille)
Marina de la Chaudière-inc (Lévis)		Embouchure de la rivière Sainte-Anne	Avenue de la Grève (St-Michel)
Club nautique de l'Île Bacchus (St-Laurent-île d'Orléans)			
Marina Anse St-Michel (Bellechasse)			
6	2	4	4

Tableau 2 : Classification des rampes de mise à l'eau

Accessibilité des rampes de mise à l'eau à marée basse

La première contrainte dans la région, est l'accessibilité des rampes de mise à l'eau à marée basse. Sur les 16 rampes de mise à l'eau retenues, six seulement sont accessibles en tout temps dont aucune de type local.

Parmi ces 6 rampes de mise à l'eau accessibles en tout temps, la moitié, c'est-à-dire trois, se trouvent dans des marinas soit à la Marina de Québec, au Club Nautique de l'Île Bacchus à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et à la Marina de Saint-Michel-de-Bellechasse. Ainsi, des six marinas répertoriées, la moitié d'entre-elles ont un problème d'accessibilité de leur rampe en tout temps soit celles du Parc Nautique Lévy, de la Marina de la Chaudière et du Yacht Club de Québec. Le club nautique de Cap-Rouge se trouve aussi dans cette situation (tableau 3).

Ceci réduit considérablement l'utilisation des rampes de mise à l'eau dans la région comme au quai Gravel, accès public à Château-Richer, doté d'espaces de stationnement pouvant accommoder les voitures avec remorques. Pour la rampe de mise à l'eau se trouvant à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne, cette dernière n'est pas utilisée, selon la municipalité de Beaupré, à cause de son problème d'accessibilité à marée basse où la berge, occupée par des marais, se trouve à une grande distance de l'eau (photo 2).

Rampes de mise à l'eau accessible à marée basse (toutes à caractère régional)			TOTAL
Marinas	Clubs nautiques	Accès publics	
Marina du Port de Québec (Québec)	Station nautique de la baie de Beauport	Boulevard Champlain	
Club nautique de l'Île Bacchus (St-Laurent-île d'Orléans)		Parc de la Grève-Jolliet	
Marina Anse St-Michel			
3	1	2	6

Tableau 3: Liste des rampes de mise à l'eau accessibles à marée basse



Photo 2: Rampe de mise à l'eau à l'embouchure de la rivière Ste-Anne à Beaupré à marée basse

Coût d'utilisation des rampes de mise à l'eau

Vous trouverez, dans le tableau 4, les résultats obtenus suite à la compilation des données obtenues.

Rampes de mise à l'eau à accès gratuit

Rampes de mise à l'eau à caractère local

Les rampes de mise à l'eau à caractère local et restreint ont un accès gratuit. Cependant, ces dernières sont toutes non accessibles à marée basse. Selon certains gestionnaires ou propriétaires, ces rampes ne sont pas ou peu utilisées.

Rampes de mise à l'eau à caractère régional

Il existe 3 rampes de mise à l'eau à caractère régional qui sont accessibles gratuitement, une au quai Gravel à Château-Richer, l'autre à l'embouchure de la Rivière-Saint-Anne, et la dernière au Parc de la Grève- Jolliet. Selon l'information obtenue de la Ville de Beaupré, celle se trouvant à l'embouchure de la rivière Saint-Anne, n'est pas utilisée à cause du problème d'accès à marée basse. Cependant, dans

toute la zone qui nous concerne, il n'y a qu'une seule rampe de mise à l'eau accessible gratuitement et utilisable à marée basse, celle du Parc de de la Grève –Jolliet, aménagée en 2015 par la Ville de Lévis. On y trouve même un stationnement gratuit pour les remorques (tableau 4).



Photo 3: Rampe de mise à l'eau de la Grève Jolliet à Lévis accessible gratuitement et à marée basse

Rampes de mise à l'eau à accès payant

Toutes les marinas, sauf celle du Yacht Club de Québec, donnent un accès journalier à leur rampe de mise à l'eau. Ces marinas offrent sur place, plusieurs services y compris de restauration. Les coûts journaliers pour les bateaux à moteur oscillent entre 25 \$ et 45 \$ par jour. Toutes les marinas offrent aussi un abonnement saisonnier généralement au coût de 300 à 400 \$. La rampe de mise à l'eau de la Ville de Québec qui est située sur le boulevard Champlain, est offerte à un coût journalier de 40 \$ par bateau avec service de valet.

A la baie de Beauport, il en coûte seulement 6 \$ par jour pour avoir accès à la rampe mais les bateaux à moteur ne sont pas admis. À Cap-Rouge, le club nautique offre l'utilisation de sa rampe à des coûts journaliers variant entre 5 et 15 \$ par jour généralement pour les embarcations sans moteur. Vous trouverez, dans le tableau 5, le détail de ces coûts d'utilisation pour chaque rampe de mise à l'eau.

Perceptions en regard des coûts d'accès aux rampes de mise à l'eau

Ces dernières années, l'accès aux plans d'eau a fait les manchettes, notamment pour les pêcheurs qui trouvent qu'il leur en coûte trop cher pour pratiquer leur sport favori². Au début du mandat, nous avons contacté deux intervenants qui connaissent bien les préoccupations des pêcheurs et nous ont signifié les mêmes préoccupations concernant les coûts élevés d'accès à une rampe de mise à l'eau³. Dans la région qui nous concerne, pour les rampes de mise à l'eau le long du fleuve Saint-Laurent, les coûts sont loin de dépasser 100\$/jour, se situant entre 25 à 45 \$ la journée. Les coûts d'accès, pour toute une saison, varient entre 300 \$ et 400 \$ pour un bateau de pêche sportive de 19 à 20 pieds dont la valeur peut monter jusqu'à 50 000 \$. A la fin du mandat, nous avons recontacté des représentants

² « Tarif des rampes de mise à l'eau : les plaisanciers contre-attaquent » : <http://www.lapresse.ca/actualites/201606/25/01-4995466-tarifs-des-rampes-de-mise-a-leau-les-plaisanciers-contre-attaquent.php>

³ M. Jean-Claude Marcoux et M. Marc Leclerc, Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs, région s12 et 03 (FQCP)

pour partager nos résultats : Il semble alors que les coûts d'accès dans la région sont raisonnables⁴ et que les problèmes d'accès reliés aux coûts sont moins problématiques dans la région qui nous concerne⁵. Il y a lieu de vulgariser davantage ces coûts d'utilisation auprès de cette clientèle. Leur perception pourrait changer pour s'apercevoir que les coûts d'utilisation ne sont probablement pas les mêmes partout au Québec et peuvent être plus élevés dans certains lacs comme il semble être le cas à Memphrémagog.

LOCALISATION		Rampes gratuites	Rampes payantes	Accessibilité à marée basse
VILLE DE QUÉBEC				
	Parc nautique de Cap-Rouge		X	NON
	Yacht Club de Québec		X (Pour les membres seulement)	NON
	Boulevard Champlain		X	X
	Marina du Port de Québec		X	X
	Station nautique de la baie de Beauport		X	X
VILLE DE LÉVIS				
	Parc Nautique Levy		X	NON
	Marina de la Chaudière-inc		X	NON
	Parc de la Grève- Jolliet	X		X
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ				
Château-Richer	Quai Gravel	X		NON
Beaupré	Embouchure de la rivière Sainte-Anne	X		NON
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS				
St-Laurent	Club nautique de l'Île Bacchus		X	X
MRCDE BELLECHASSE				
St-Michel-de-Bellechasse	Marina Anse St-Michel		X	X
TOTAL		3	9	6

Tableau 4 : Classification des rampes de mise à l'eau à caractère régional accès gratuit /payant

⁴ M. Jean-Claude Marcoux, président, FQCP, région 12, 19 décembre 2016

⁵ M. Pierre Baril, FQCP, 20 décembre 2016

Rampes de mises à l'eau payantes	Coûts journaliers	Coûts saisonniers
Parc nautique de Cap-Rouge	5\$/ jour : Canot, kayak, planche à voile 13\$/jour : Embarcation de plus de 5 m 15\$/j : Embarcation de plus de 5 m	46 \$: Canot, kayak, planche à voile 122 \$: Embarcation de plus de 5 m
Yacht Club de Québec	Accessible seulement aux membres	5,40 \$ du pied avec service de machinerie
Boulevard Champlain	40\$ avec service de valet	400 \$ (avec service de clé); 375 \$ (sans service de clé)
Marina du Port de Québec	45 \$	Coûts saisonniers selon la longueur du bateau
Station nautique de la baie de Beauport	6 \$	76 \$
Parc Nautique Levy	25 \$ (25 pieds); 30 \$ (25 pieds et plus)	N/A
Marina de la Chaudière-inc	30 \$	300 \$
Club nautique de l'île Bacchus	- jusqu'à 20 pieds : 34,49 \$ (plus taxes) - de 21 à 30 pieds : 45,99 \$ (plus taxes) - de 31 pieds et plus : 63,24 \$ (plus taxes)	- jusqu'à 20 pieds : 310,43 \$ (plus taxes) - de 21 à 30 pieds : 413,91 (plus taxes) - de 31 pieds et plus : 574,88 \$ (plus taxes)
Marina Anse St-Michel	25 \$	250 \$

Tableau 5: Coûts d'utilisation des rampes de mises à l'eau sur le territoire de la TCRQ

Achalandage

Les données de l'achalandage ont été recueillies auprès des propriétaires et des gestionnaires des rampes de mise à l'eau. Les données obtenues en fin de saison ne nous permettent pas de conclure s'il y a un besoin ou une abondance en termes de rampes de mise à l'eau dans la région.

Aucune donnée d'achalandage n'existe pour les rampes de mise à l'eau à accès gratuit. Cependant, selon les commentaires recueillis auprès des propriétaires ou gestionnaires des rampes de mise à l'eau de type local, ces dernières sont peu ou pas du tout fréquentées par les bateaux remorqués. Il reste deux rampes de mise à l'eau à caractère régional et accessibles gratuitement, où il aurait été pertinent de connaître l'achalandage. Ces deux rampes sont situées, une à Lévis à la Grève Jolliet, et l'autre au quai Gravel, à Château-Richer, accessible seulement à marée basse. Mais ces deux villes, ne compilent pas les données relatives à l'achalandage.

Les seules données d'achalandage disponibles obtenues, sont celles compilées pour les rampes à accès payant. Mais leur interprétation doit être faite avec prudence, car parfois, elles ne sont pas comparables. A titre d'exemple, la Ville de Québec a compilé le nombre total de mises à l'eau pour sa rampe se trouvant sur le boulevard Champlain. Dans les autres marinas, comme celle de St-Michel, nous avons obtenu le nombre de bateaux saisonniers mais nous ne savons pas combien de fois par saison, ces bateaux utilisent la rampe de mise à l'eau.

Pour les marinas, il est normal d'avoir plus d'achalandage au printemps lors de la mise à l'eau des bateaux saisonniers. Cependant, pour les bateaux journaliers accueillis, aucun gestionnaire, sauf la Ville de Québec pour la rampe de mise à l'eau située sur le boulevard Champlain, ne nous a signalé avoir des problèmes de congestion lors d'un grand achalandage.

C'est la rampe de mise à l'eau du boulevard Champlain qui semble la plus achalandée avec ses 2 800 mises à l'eau par saison (2016). Compte-tenu du personnel sur place, la Ville de Québec est à même de constater que parfois, il y a une file d'attente sur plus de 100 mètres pour accéder à la rampe de mise à l'eau. A cette rampe, il y a surtout des bateaux à moteur qui sont accueillis.

Les marinas accueillent davantage des bateaux à moteurs et des voiliers. C'est à la marina de la Chaudière qu'on semble recevoir plus de motomarines. Nous savons aussi que la marina du Parc Nautique Levy en reçoit de ce type, mais rien ne nous indique combien dans les informations obtenues. Notons que ce type d'embarcation, pour des raisons de sécurité, n'est pas accepté à la Marina du Port de Québec, ni à la marina du Yacht Club de Québec. Les clubs nautiques de la baie de Beauport et de Cap-Rouge accueillent davantage des voiliers, des dériveurs et des catamarans. Cependant, nous comprenons qu'au Club nautique de Cap-Rouge, les motomarines qui respectent les conditions de sécurité et d'utilisation du site, peuvent être acceptées. Tandis qu'à la baie de Beauport, aucun bateau à moteur n'est permis (tableau 6).

État des rampes de mise à l'eau et aménagements sur place

État des rampes de mise à l'eau

- La majorité des rampes de mise à l'eau de type local retenues sont en bon état sauf celle de l'anse Ross à Lévis. Cette dernière se trouve dans un état très avancé de détérioration. Mais le propriétaire n'a aucune intention de remédier à la situation car cette rampe a un accès restreint pour 7 pêcheurs seulement qui ont un droit acquis et se trouve dans un site de plantes rares protégé.
- Pour les rampes de mise à l'eau à caractère régional, seule celle appartenant à la Ville de Québec située sur le boulevard Champlain, est endommagée au bout sur une longueur de 4 pieds. Malgré ce problème, la rampe est utilisée en tout temps, en prenant certaines précautions sur place.
- Toutes les rampes sont en béton sauf deux soit celle de la baie de Beauport qui est en sable et est accessible à marée basse et celle de la Marina de la Chaudière qui est en terre. Pour ces deux rampes, il ne semble pas y avoir de problème d'état de la rampe à cause du matériau.

Aménagements et signalisation

Pour ce point, nous nous attarderons sur les 12 rampes de mise à l'eau à caractère régional. Les six marinas et les deux clubs nautiques de la baie de Beauport et de Cap-Rouge offrent des services sur place allant de la restauration à la vidange des bateaux. A cet effet, nous trouvons ce service de vidange septique des bateaux dans quatre marinas: Parc Nautique Levy, Marina du Port de Québec, le Yacht Club de Québec et la Marina à Saint-Laurent.

Rien ne nous a été reporté en ce qui concerne des lacunes au niveau des aménagements des marinas. La Ville de Lévis a amélioré l'aménagement des espaces verts et de détente à la Marina de la Chaudière et à la Grève Jolliet.

C'est à trois endroits qui sont accessibles au public que nous avons constaté quelques carences:

- Au quai Gravel : des espaces de stationnement avec deux bancs existent, mais aucune toilette ne se trouve sur place ni aucun espace vert n'est aménagé.

- Au quai Gravel, compte-tenu du boulevard Sainte-Anne qui est une voie à grande vitesse, il est difficile de trouver facilement l'endroit. Ceci est aussi valable pour la rampe de mise à l'eau du boulevard Champlain où la signalisation est à améliorer.
- L'espace de la rampe de mise à l'eau du boulevard Champlain, malgré son fort achalandage ne comporte aucun service ni de toilettes. L'endroit a besoin d'aménagement d'espaces verts et de détente. De plus, l'espace de stationnement en gravier semble créer un problème en rendant la rampe de mise à l'eau très glissante.
- Il n'existe que peu d'aménagements et de services à la rampe de mise à l'eau à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne. La Ville de Beaupré a un projet de mise en valeur en améliorant l'aménagement paysager et le mobilier urbain. Mais, il n'y a aucun potentiel d'utilisation de la rampe de mise à l'eau en tout temps ni une possibilité de prolongement de la rampe pour qu'elle soit accessible à marée basse, la ligne des basses eaux étant très loin du rivage.

LOCALISATION		Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers)/année	Nombre total de bateaux saisonniers	Nombre total de bateaux journaliers	Type de bateaux journaliers	Types de bateaux saisonniers
VILLE DE QUÉBEC						
1	Parc nautique Saint-Laurent (Cap-Rouge)	80	4	76	Dériveurs	Dériveurs
2	Yacht Club de Québec (membres seulement)	430	430	0	0	Bateaux à moteur et voiliers
3	Boulevard Champlain	2865	N/E	N/E	N/E	N/E
4	Marina du Port de Québec	500	350	150	5 voiliers et 145 bateaux à moteurs	250 bateaux à moteur et 250 voiliers
5	Parc nautique de la baie de Beauport	68	68	0	0	27 dériveurs et 41 catamarans (pas de bateaux à moteur)
VILLE DE LÉVIS						
6	Parc nautique de Levy	145	0*	145	130 bateaux à moteur 15 voiliers	N/E
7	Marina de la Chaudière-inc	240	15	225	192 bateaux à moteur 48 motomarines	15 bateaux à moteur
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS						
8	Club nautique Île de Bacchus-Saint-Laurent	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
MRCDE BELLECHASSE						
9	Marina Anse St-Michel	212	12	200	Majorité des bateaux de pêche de 8 à 25 pieds et quelques motomarines	Bateaux de pêche surtout

N/E : non existantes ; N/D : non disponibles (données non reçues), *ne comprend pas les bateaux des membres de la marina

Tableau 6: Données d'achalandage recueillies auprès des gestionnaires des rampes de mise à l'eau

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans la région qui nous concerne, 16 rampes de mise à l'eau pour bateaux remorquées existent. Certaines sont de type local et d'autres de type régional. L'accessibilité des rampes de mise à l'eau à marée basse est la première contrainte. Sur les 16 rampes de mise à l'eau répertoriées, seulement six sont accessibles à marée basse dont une a un accès gratuit, soit celle de la Grève Jolliet. Il serait pertinent d'améliorer la diffusion auprès de différents usagers afin de faire connaître davantage les rampes de mise à l'eau existantes dans la région. Il serait aussi adéquat de diffuser les coûts d'utilisation des rampes de mise à l'eau auprès de différents usagers.

Les données de l'achalandage obtenues ne nous permettent pas de conclure qu'il y a un déficit au niveau du nombre des rampes de mise à l'eau dans la région. Cependant pour améliorer l'accessibilité aux rampes de mise à l'eau, il serait approprié de voir au prolongement de certaines rampes qui ont un grand potentiel d'accès régional et de concentration de services.

Certains sites de rampes de mise à l'eau à caractère régional méritent aussi d'être consolidés et que l'on y prête attention par l'amélioration des services sur place et de la rampe de mise à l'eau

Recommandations

Nous donnons ainsi quelques recommandations qui permettraient d'améliorer l'accessibilité aux rampes de mise à l'eau existantes pour les bateaux remorqués.

Communications et diffusion

- Faire connaître davantage les rampes de mise à l'eau existantes dans la région notamment celles qui sont accessibles gratuitement;

Étudier le potentiel de prolongement des rampes de mise à l'eau

Dans ce contexte, on peut s'inspirer de la Ville de Lévis qui a eu à prolonger sa rampe de mise à l'eau de la Grève Jolliet pour la rendre accessible à marée basse et, en plus, gratuitement. Nous pouvons ainsi, en tenant compte de certains critères environnementaux, physiques, de marées, de la ligne des basses eaux, et de la notoriété du lieu, évaluer la faisabilité de prolongement de certaines rampes de mise à l'eau de la région.

Améliorer l'aménagement de certains sites de rampes à caractère régional

Voici quelques propositions :

- **Site du quai Gravel à Château-Richer:** ajout de toilettes même temporaires et intégration d'espaces verts
- **Site du boulevard Champlain à Québec:** Amélioration du stationnement, aménagement paysager et des aires de détente, intégration d'espaces sanitaires et réparation de la rampe de mise à l'eau.

Améliorer la signalisation

- Au quai Gravel à Château-Richer : L'étude de la mise en place d'un feu de signalisation ainsi qu'un plus grand panneau seraient des avenues, parmi d'autres, à explorer pour améliorer l'accès au site.
- À la rampe de mise à l'eau sur le boulevard Champlain à Québec, une signalisation adéquate est aussi pertinente pour ce site avec un panneau assez visible.



Photo 4: Rampe de mise à l'eau du quai Gravel à Château-Richer accessible par la voie à grande vitesse

ANNEXE 1 : LISTE DES RAMPES DE MISE À L'EAU CARACTÉRISÉES

		SITE
1		<p>VILLE DE QUÉBEC</p> <p>Boulevard Champlain (Anse au Foulon)</p> <p>À côté du club de tennis Montcalm (1141, boulevard Champlain G1K 0A2) et en face de la côte Gilmour.</p>
2		<p>Marina du Port de Québec</p> <p>155, rue Abraham-Martin, Québec</p>
3		<p>Yacht Club de Québec (Marina)</p> <p>1225, boulevard Champlain, Québec</p>

		SITE
4		<p>Parc nautique Saint-Laurent</p> <p>155, chemin de la Plage-Jacques-Cartier G1Y 1W3</p>
5		<p>Station de pompage Cap-Rouge (au bout de la rue Saint-Laurent)</p> <p>Rampe d'urgence pour inspection de la prise d'eau potable. Non accessible au public et aux bateaux motorisés. Barrière sur place.</p>
6		<p>Baie de Beauport</p> <p>1, boul. Henri Bourassa</p>
		VILLE DE LÉVIS
7		<p>Marina-de-la-Chaudière inc (Parc)</p> <p>1250, ch du Fleuve, Saint-Romuald, QC G6W 2A3 41-) 839-7939</p>

		SITE
		VILLE DE LÉVIS (SUITE)
8		Anse Ross Rampe à accès restreint pour 7 pêcheurs ayant un droit acquis. Rampe non accessible à marée basse et dans un état avancé de détérioration.
9		Parc de la Grève Jolliet
10		Parc nautique Levy
		MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
12		Quai Gravel Boulevard Ste-Anne (En face de l'église de Château-Richer)

		SITE
		MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ (SUITE)
13		Embouchure rivière Ste-Anne (au bout de la rue industrielle)
		MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
14		Quai de St-Jean Saint-Jean-de-l'Île d'Orléans
15		Club nautique de l'Île-de-Bacchus Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
17		Rue Gagnon Saint-Pétronille

		SITE
		MRC DE BELLECHASSE
18		Marina Anse Saint-Michel Saint-Michel-de-Bellechasse
19		Marina Anse Saint-Michel (côté plage) Rampe condamnée. Non utilisée pour les mises à l'eau des bateaux motorisés. Véhicules interdits sur la plage. Saint-Michel-de-Bellechasse
20		Avenue de la Grève Saint-Michel-de-Bellechasse



Rampes de mises à l'eau non valides pour bateaux remorqués.

ANNEXE 2 : FICHES SIGNALÉTIQUES DES RAMPES DE MISE À L'EAU RETENUES POUR BATEAUX REMORQUÉS

Liste des fiches signalétiques

1. Club nautique de Cap-Rouge
2. Yacht Club de Québec
3. Anse au Foulon
4. Marina du Port de Québec
5. Station nautique de la baie de Beauport
6. Quai Gravel
7. Embouchure de la rivière Saint-Anne
8. Rue Gagnon à Saint-Pétronille
9. Club nautique de l'Île Bacchus-St-Laurent (IO)
10. Quai de Saint-Jean (IO)
11. Parc de la Grève -Jolliet-Lévis
12. Club Nautique de Levy-Lévis
13. Marina de la Chaudière-Lévis
14. Anse Ross-Lévis
15. Marina de l'Anse-St-Michel-de-Bellechasse
16. Avenue de la Grève-St-Michel-de-Bellechasse



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 1
Rampe de mise du parc nautique de Cap-Rouge**

Ville de: Québec
Parc nautique de Cap-Rouge



LOCALISATION	
Adresse : 4155, Chemin de la Plage- Jacques-Cartier, Québec, G1Y 1W3	
Propriétaire : Ville de Québec	Gestionnaire : Parc nautique de Cap-Rouge
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	Du 16 avril au 31 octobre
Période hebdomadaire (si spécifiée)	
En tout temps (printemps-été-automne)	Non
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	Non
Journalier	5\$/ jour : Canot, kayak, planche à voile 13\$/jour : Embarcation de plus de 5 m 15\$/j : Embarcation de plus de 5 m
Journalier avec service de valet	N/A
Saisonnier	46 \$: Canot, kayak, planche à voile 122 \$: Embarcation de plus de 5 m
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	X
Espace industriel	NON
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	X
Marina	NON
Autre	Club nautique
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 1
Rampe de mise du parc nautique de Cap-Rouge**

Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Béton
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	80 sur 191 embarcations s
Nombre total de bateaux saisonniers /année	4 sur 10 embarcations
Nombre total de bateaux journaliers/année	80 sur 181 embarcations
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs)	Autres : 115 (canots, kayaks, planches) 76 (dériveurs)
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	Autres : 6 (Canots, kayaks, planches) 4 (dériveurs, catamarans)
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	NON
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	NON
Rampe accessible facilement par la voie routière	X
Signalisation	X
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	X
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X
Service de survoltage	
Vidanges (pour bateaux)	NON
Aire de pique-nique	X
Toilettes	X
Aire de services et restauration	X
Bancs	X

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

Les embarcations légères sont acceptées : dériveur, catamaran, chaloupe, motomarine, petit bateau à moteur. Le site est fermé à marée basse car il n'y a pas d'eau à la rampe. La promotion des heures d'ouverture est alors un défi à cause de la marée. La qualité de l'eau est un enjeu à l'embouchure de la rivière Cap-Rouge qui est à proximité.



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 1
Rampe de mise du parc nautique de Cap-Rouge**

REMARQUES

La rampe de mise à l'eau se trouve dans un parc nautique où l'on peut pratiquer des activités sur la rivière Cap-Rouge et le fleuve Saint-Laurent. Bâtiment avec services et restauration à proximité du Parc de la plage Jacques-Cartier Service de location d'embarcations.





**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 2**

Rampe de mise à l'eau du Yacht Club de Québec

Ville de: Québec

Yacht Club de Québec



LOCALISATION	
Adresse : 1225, boulevard Champlain, Québec	
Propriétaire : Port de Québec	Gestionnaire : Yacht Club de Québec
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	Début mai à la fin octobre
Période hebdomadaire (si spécifiée)	Pendant les heures de marées hautes
En tout temps (printemps-été-automne)	Non
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	Pour les membres seulement)
Journalier	NON
Journalier avec service de valet	NON
Saisonnier	5,40 \$ du pied avec service de machinerie
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	NON
Espace industriel	NON
Milieu naturel	OUI (en partie)
Parc ou promenade à proximité	X
Marina	X
Autre	Marina
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Béton
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 2**

Rampe de mise à l'eau du Yacht Club de Québec

Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	430
Nombre total de bateaux saisonniers /année	Environ 430
Nombre total de bateaux journaliers/année	0
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs	0
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	Voiliers et bateaux à moteur
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	NON
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	Pour bateaux à faible tirant d'eau
Rampe accessible facilement par la voie routière	X
Signalisation	X
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	X
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	50
Service de survoltage	X
Vidanges (pour bateaux)	X (20\$ pour autres bateaux)
Aire de pique-nique	X
Toilettes	X
Aire de services et restauration	X
Bancs	X

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

La rampe de mise à l'eau et les installations sont à l'usage exclusif des saisonniers et des membres. Les motomarines ne sont pas acceptés dans le bassin pour des raisons de sécurité. Les journaliers sont référés à la rampe de mise à l'eau publique du boulevard Champlain.

REMARQUES

La rampe de mise à l'eau se trouve dans une marina bien aménagée. S'y trouve un bâtiment avec service de restauration. Un quai avec promenade s'y trouve et une belle plage pour les membres.



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 3**

Rampe de mise à l'eau du Boulevard Champlain

Ville de: Québec

Boulevard Champlain



LOCALISATION	
Adresse : 1141, boulevard Champlain, Québec, G1K 0A2	
Propriétaire : Ville de Québec	Gestionnaire : Ville de Québec
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	Du 16 avril au 31 octobre
Période hebdomadaire (si spécifiée)	Du lundi au vendredi de 11h à 19 h-Samedi : de 9 h à 19 h; Dimanche : de 9h à 18 h
En tout temps (printemps-été-automne)	Non
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	Non
Journalier	
Journalier avec service de valet	40\$
Saisonnier	400 \$ (avec service de clé); 375 \$ (sans service de clé)
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	NON
Espace industriel	X
Milieu naturel	NON
Parc ou promenade à proximité	NON
Marina	NON
Autre	Courts de tennis (Tennis Montcalm)
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Béton



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 3**

Rampe de mise à l'eau du Boulevard Champlain

ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	2865*
Nombre total de bateaux saisonniers /année	Données non disponibles
Nombre total de bateaux journaliers/année	Données non disponibles
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs)	Données non disponibles
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	Données non disponibles
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	X
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	
Rampe accessible facilement par la voie routière	X
Signalisation	NON
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	NON
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X
Service de survoltage	X (20 \$)
Vidanges (pour bateaux)	NON
Aire de pique-nique	NON
Toilettes	NON
Aire de services et restauration	NON
Bancs	X

*Nombre de mise à l'eau

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

Pas de signalisation de cette rampe de mise à l'eau accessible par le boulevard Champlain. Aucune commodité disponible sur place. Sécurité : Contamination de la rampe par la terre du stationnement. Cette dernière devient glissante et le passage du piéton augmente le risque d'accident malgré la présence d'employés pour en faire la gestion. Parfois, une file d'attente s'étend jusqu'au chemin de fer. La rampe est endommagée au bout, sur 4 pieds, mais est utilisable comme même à marée basse.

REMARQUES : Espace peu aménagé avec un grand stationnement en gravier. Une table de pique-nique comme seul mobilier.

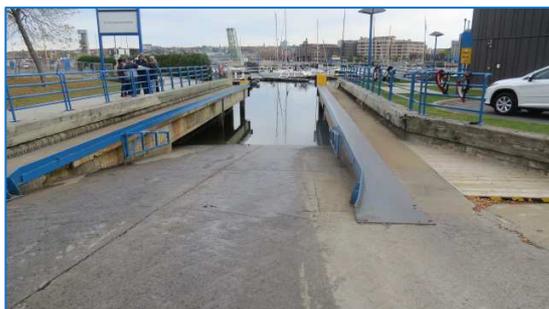


**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 4**

Rampe de mise à l'eau de la Marina du Port de Québec

Ville de: Québec

Marina du Port de Québec



LOCALISATION	
Adresse : 155, rue Abraham –Martin, Québec	
Propriétaire : Port de Québec	Gestionnaire : Marina du Port de Québec
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	Début mai- fin octobre
Période hebdomadaire (si spécifiée)	N/A
En tout temps (printemps-été-automne)	8 h à 20 h (tous les jours)
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	NON
Journalier	45 \$
Journalier avec service de valet	NON
Saisonnier	Coûts saisonniers selon la longueur du bateau
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	X
Espace industriel	X
Milieu naturel	NON
Parc ou promenade à proximité	X
Marina	X
Autre	Quartier historique du Vieux-Québec. Promenade le long des quais.
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	X
Bon état	
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Béton
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 4**

Rampe de mise à l'eau de la Marina du Port de Québec

Données non existantes	
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	500 50% voiliers-50% bateaux à moteur
Nombre total de bateaux saisonniers /année	350
Nombre total de bateaux journaliers/année	150
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs)	3% voiliers et 97 % bateaux à moteur
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	50% voiliers et 50 % bateaux à moteur
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	X
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	NON
Rampe accessible facilement par la voie routière	X (Le pont-levis est condamné, on ne passe plus par la rue Dalhousie)
Signalisation	Non
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	X
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X (frais de stationnement)
Service de survoltage	Dépannage seulement
Vidanges (pour bateaux)	X (20\$)
Aire de pique-nique	X
Toilettes	X
Aire de services et restauration	X
Bancs	X

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

Les motomarines ne sont pas permises à cause des écluses et pour des raisons de sécurité. Près des écluses, il y a plus de courant. Cette marina accueille surtout des bateaux de plus de 20 pieds. L'écluse est en opération de 7h00 à 24h30 et tous les plaisanciers doivent communiquer par voie VHF sur le canal 71. Les jours de fin de semaine, il est préférable de prendre une réservation pour pouvoir sortir à l'heure souhaitée.

REMARQUES

Rampe de mise à l'eau accessible par la zone industrielle du Port de Québec. Le pont amovible de la rue Dalhousie étant condamné, la rampe de mise à l'eau est accessible par la rue Abraham-Martin seulement-La Marina est au centre du quartier historique touristique du Vieux-Québec et du côté des silos à grains où l'espace de stationnement est grand.



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 5**

Rampe de mise à l'eau de la Station nautique de la baie de Beauport

Ville de: Québec

Station nautique de la baie de Beauport



LOCALISATION	
Adresse : 1, boulevard Henri-Bourassa, Québec	
Propriétaire : Port de Québec	Gestionnaire : GESTEV
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	Du 16 avril au 31 octobre
Période hebdomadaire (si spécifiée)	Du lundi au vendredi de 11h à 19 h-Samedi : de 9 h à 19 h; Dimanche : de 9h à 18 h
En tout temps (printemps-été-automne)	NON
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	NON
Journalier	6\$
Journalier avec service de valet	NON
Saisonnier	Oui : 73\$/saison
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	NON
Espace industriel	X
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	X
Marina	NON
Autre	Plage de baignade
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Sable
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 5**

Rampe de mise à l'eau de la Station nautique de la baie de Beauport

Données non existantes	Non existantes pour les journaliers
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	N/A
Nombre total de bateaux saisonniers /année	68
Nombre total de bateaux journaliers/année	N/A
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs	N/A
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	27 dériveurs et 41 catamarans
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	X
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	NON
Rampe accessible facilement par la voie routière	X
Signalisation	OUI (sur le site)
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	NON (pas nécessaire)
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X (grand stationnement de sable)
Service de survoltage	NON
Vidanges (pour les bateaux)	NON
Aire de pique-nique	X
Toilettes	X
Aire de services et restauration	X
Bancs	X

CONTRAINTE ET PROBLÈMES

Une plage de baignade se trouve sur le site. Les bateaux à moteurs ne sont pas acceptés car les installations et les infrastructures sur place ne permettent un service de qualité et sécuritaire.

REMARQUES

La rampe de mise à l'eau se trouve à la baie de Beauport où des sentiers pédestres, une plage de baignade et des bâtiments de service s'y trouvent. La mise à l'eau et le halage doivent être faits par les employés de la station nautique de la Baie de Beauport s'ils ne peuvent pas être faits manuellement.



INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 6
Rampe de mise à l'eau du quai Gravel
À Château-Richer

MRC : Côte-de-Beaupré
Quai Gravel



LOCALISATION	
Adresse : Boulevard St-Anne en face de l'église (face au 8006 Avenue Royale)	
Propriétaire : Château-Richer	Gestionnaire : Ville de Château-Richer
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	De mai à octobre
Période hebdomadaire (si spécifiée)	N/A
En tout temps (printemps-été-automne)	N/A
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	X
Journalier	N/A
Journalier avec service de valet	N/A
Saisonnier	N/A
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	N/A
Espace industriel	N/A
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	N/A
Marina	N/A
Autre	Boulevard Ste-Anne
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Béton



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 6
Rampe de mise à l'eau du quai Gravel
À Château-Richer**

ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	X (peu utilisée)
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	Non
Signalisation	NON
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	oui
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	8
Service de survoltage	NON
Vidanges (pour bateau)	NON
Aire de pique-nique	X (2 bancs)
Toilettes	NON
Aire de services et restauration	NON
Bancs	X

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

La rampe n'est pas accessible à marée basse. Le quai Gravel est accessible par le boulevard Ste-Anne à circulation de grande vitesse. Il y a place à amélioration de l'accès au site et de la signalisation. Peu de services sur place.

REMARQUES

L'espace a un potentiel d'accès public à caractère régional. Trois espaces de stationnement asphaltés sont aménagés.



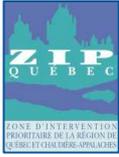
**CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 7
Rampe de mise à l'eau-Embouchure de la rivière
Ste-Anne à Beaupré**

MRC : Côte-de-Beaupré

Embouchure de la rivière-Sainte Anne à Beaupré



LOCALISATION	
Adresse : Au bout de la rue industrielle	
Propriétaire : Ville de Beaupré	Gestionnaire : Ville de Beaupré
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	N/A
Période hebdomadaire (si spécifiée)	N/A
En tout temps (printemps-été-automne)	X
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	X
Journalier	N/A
Journalier avec service de valet	N/A
Saisonnier	N/A
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	N/A
Espace industriel	X
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	X
Marina	N/A
Autre	Espace peu aménagé avec stationnement à l'embouchure de la rivière Ste-Anne
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Béton



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 7**

**Rampe de mise à l'eau-Embouchure de la rivière
Ste-Anne à Beaugré**

ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	X (peu utilisée)
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	Non
Signalisation	NON
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	non
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X (en graver et terre)
Service de survoltage	NON
Vidanges	NON
Aire de pique-nique	NON
Toilettes	Non
Aire de services et restauration	Non
Bancs	X (vieux bancs)

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

La rampe n'est pas accessible à marée basse où la berge formée de milieux humides et de marais à scirpe, se trouve éloignée de la rive d'au moins 100 mètres. Selon les intervenants de la Ville de Beaugré, la rampe est très peu utilisée. De plus, la rampe se trouve au bout d'un parc industriel et où il n'y a aucune signalisation. L'espace est peu aménagé et comprend 2 vieux bancs et une poubelle.

REMARQUES

Il y avait une marina à proximité qui n'existe plus. La Ville de Beaugré a un projet de mise en valeur du site pour améliorer le mobilier et le stationnement pour en faire un parc riverain. Mais le potentiel de mise en valeur de la rampe de mise à l'eau est faible.

**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 8**

Rampe de mise à l'eau de la rue Gagnon à Ste-Pétronille

MRC : ÎLE-D'ORLÉANS

Rue Gagnon à Ste-Pétronille



LOCALISATION	
Adresse : Au bout de la rue Gagnon	
Propriétaire : Municipalité de Ste-Pétronille	Gestionnaire : Municipalité de Ste-Pétronille
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	N/A
Période hebdomadaire (si spécifiée)	N/A
En tout temps (printemps-été-automne)	X
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	X
Journalier	N/A
Journalier avec service de valet	N/A
Saisonnier	N/A
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	X
Espace industriel	NON
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	X
Marina	NON
Autre	Bancs et panneaux d'interprétation
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Béton
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	X



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 8**

Rampe de mise à l'eau de la rue Gagnon à Ste-Pétronille

ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	NON
Signalisation	NON
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	NON
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X (stationnements le long de la rue pour visiteurs)
Service de survoltage	NON
Vidanges (pour bateaux)	NON
Aire de pique-nique	X
Toilettes	NON
Aire de services et restauration	NON
Bancs	X

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

La rampe se trouve dans un quartier résidentiel au bout de la rue Gagnon. Elle donne sur la plage à marée basse. La ligne des basses eaux est éloignée du rivage. La rampe de mise à l'eau est très peu utilisée selon la municipalité.

REMARQUES

La rue Gagnon donne une très belle vue sur le fleuve Saint-Laurent. Elle fait partie d'un circuit piétonnier « *un ballade au cœur du village* ».





**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE NO 9
Rampe de mise à l'eau du Club nautique de l'Île Bacchus
À Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans**

MRC : ÎLE-D'ORLÉANS

Club nautique de l'Île Bacchus



LOCALISATION	
Adresse : 1515, Chemin Royal, Saint-Laurent	
Propriétaire : Municipalité de Saint-Laurent	Gestionnaire : Club nautique de l'Île-de-Bacchus (http://marina-iledorleans.com/)
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	De la mi-mai à l'Action de Grâce
Période hebdomadaire (si spécifiée)	N/A
En tout temps (printemps-été-automne)	De 7 h à 20 h (jusqu'au 30 août) De 7 h à 18 h (après le 30 août)
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	non
Journalier	- jusqu'à 20 pieds : 34,49 \$ (plus taxes) - de 21 à 30 pieds : 45,99 \$ (plus taxes) - de 31 pieds et plus : 63,24 \$ (plus taxes)
Journalier avec service de valet	N/A
Saisonnier	- jusqu'à 20 pieds : 310,43 \$ (plus taxes) - de 21 à 30 pieds : 413,91 (plus taxes) - de 31 pieds et plus : 574,88 \$ (plus taxes)
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	X
Espace industriel	NON
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	X
Marina	X
Autre	Quai avec promenade à proximité
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	X

INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE NO 9
Rampe de mise à l'eau du Club nautique de l'Île Bacchus
À Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Bon état	
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Béton
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	N/D
Nombre total de bateaux saisonniers /année	N/D
Nombre total de bateaux journaliers/année	N/D
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs	N/D
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	N/D
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X
Service de survoltage	X
Vidanges (pour bateaux)	X
Aire de pique-nique	X
Toilettes	X
Aire de services et restauration	X
Bancs	X

N/D (non disponible) : le gestionnaire n'a pas fourni l'information

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

--

REMARQUES

<p>La rampe de mise à l'eau se trouve dans une marina d'une capacité de 130 places et près du quai municipal de Saint-Laurent aménagé en promenade et accès au fleuve. Un bâtiment de services y compris pour la restauration s'y trouve.</p>



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE NO 10**

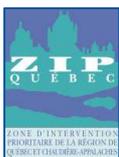
Rampe de mise à l'eau du quai de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

MRC : ÎLE-D'ORLÉANS

Quai de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans



LOCALISATION	
Adresse : Chemin du Quai, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	
Propriétaire : Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Gestionnaire : Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	
Période hebdomadaire (si spécifiée)	
En tout temps (printemps-été-automne)	X
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	X
Journalier	N/A
Journalier avec service de valet	N/A
Saisonnier	N/A
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	X
Espace industriel	N/A
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	X quai aménagé comme promenade à proximité
Marina	N/A
Autre	Plage de sable de part et d'autre du quai
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE NO 10**

Rampe de mise à l'eau du quai de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Béton (restrictions à cause du sable)
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	X (rampe pas ou rarement utilisée)
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	0 (selon la municipalité, cette rampe n'est pas utilisée)
Nombre total de bateaux saisonniers /année	N/A
Nombre total de bateaux journaliers/année	N/A
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs	N/A
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	N/A
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	NON
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	NON
Rampe accessible facilement par la voie routière	X
Signalisation	NON
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	NON
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	15 X (pour voitures sans remorques)
Service de survoltage	NON
Vidanges	NON
Aire de pique-nique	X (sur le quai)
Toilettes	X
Aire de services et restauration	NON
Bancs	X

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

Quinze places de stationnement pour voitures sans remorques seulement. Les voitures avec remorques ne peuvent demeurer sur place si un bateau est mis à l'eau. Il y a aussi une restriction d'utilisation de la rampe à cause du sable où certaines voitures risquent de s'enliser. Cette rampe de mise à l'eau est rarement utilisée.

REMARQUES

Rampe au début du quai donnant sur la plage.



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE NO 11**

Rampe de mise à l'eau du Parc de la Grève-Jolliet à Lévis

Ville de: Lévis

Parc de la Grève-Jolliet



LOCALISATION	
Adresse : Rue de la Grève Jolliet, Lévis	
Propriétaire : Ville de Lévis	Gestionnaire : Ville de Lévis
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	Début mai- fin octobre
Période hebdomadaire (si spécifiée)	N/A
En tout temps (printemps-été-automne)	X
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	X
Journalier	N/A
Journalier avec service de valet	N/A
Saisonnier	N/A
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	NON
Espace industriel	X
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	X (parc de la Grève-Jolliet)
Marina	NON
Autre	Club de kayak de mer le Squall
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	X
Bon état	
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	2015
Matériaux : terre/béton/autre	Béton
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	X
Nombre total de bateaux (saisonniers et	



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE NO 11**

Rampe de mise à l'eau du Parc de la Grève-Jolliet à Lévis

journaliers) /année	
Nombre total de bateaux saisonniers /année	
Nombre total de bateaux journaliers/année	
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs	
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	X
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	NON
Rampe accessible facilement par la voie routière	X
Signalisation	X
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	N/A
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X -20 places(Gratuit)
Service de survoltage	NON
Vidanges (pour bateaux)	NON
Aire de pique-nique	X
Toilettes	X
Aire de services et restauration	X
Bancs	X

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

Il y a lieu de faire connaître davantage cette rampe bien aménagée et accessible gratuitement.
Il n'y a aucune donnée de fréquentation de la rampe.

REMARQUES

Rampe de mise à l'eau de 68 mètres de long. Cette rampe a été prolongée pour la rendre accessible à marée basse. Le stationnement pour remorques est très bien aménagé et est gratuit. Des espaces verts et des aires de détente y sont aménagés. Un bâtiment de services avec toilettes abritant le club Squall existe sur place.

**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 12**

Rampe de mise à l'eau du Parc Nautique Levy (1984)

Ville de: Lévis

Parc nautique Levy (1984)



LOCALISATION	
Adresse : 4685 Rue Saint-Laurent, Lévis, QC G6V 8M9	
Propriétaire : Ville de Lévis (à valider)	Gestionnaire : Parc nautique de Levy http://www.parcnautiquelevy.qc.ca/
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	De mi-mai à mi-septembre
Période hebdomadaire (si spécifiée)	7 sur 7
En tout temps (printemps-été-automne)	
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	NON
Journalier	25 \$ (25 pieds); 30 \$ (25 pieds et plus)
Journalier avec service de valet	NON
Saisonnier	NON*
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	NON
Espace industriel	NON
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	X
Marina	X
Autre	Parc de l'Anse Tibbits et le parcours des Anses à proximité
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	X
Bon état	
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	1984



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 12**

Rampe de mise à l'eau du Parc Nautique Levy (1984)

Matériaux : terre/béton/autre	Béton
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	145
Nombre total de bateaux saisonniers /année	0*
Nombre total de bateaux journaliers/année	145
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs	130 bateaux à moteur 15 voiliers
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	0*
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	Non
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	X accessible selon la taille du bateau
Rampe accessible facilement par la voie routière	X
Signalisation	NON
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	X
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	6
Service de survoltage	NON
Vidanges (pour bateaux)	X
Aire de pique-nique	X
Toilettes	X
Aire de services et restauration	X
Bancs	X

*: Le gestionnaire n'a pas validé s'il a compté aussi les membres de la marina

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

Les espaces sont restreints selon le gestionnaire. La rampe de mise à l'eau ferme tous les jours dès 20 heures et à marée basse.

REMARQUES

Le gestionnaire mentionne que sa marina accepte des motomarines et qu'il est le seul à le faire dans la région (**plusieurs marinas le font aussi**) et il en a été avisé



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 13**

Rampe de mise à l'eau de la Marina de la Chaudière

Ville de: Lévis

Marina de la Chaudière



LOCALISATION	
Adresse : 1250 Ch. du Fleuve, Lévis (Saint-Romuald), G6W 2A3	
Propriétaire : Ville de Lévis	Gestionnaire : Marina de la Chaudière http://marinadelachaudiere.com
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	Mai à octobre
Période hebdomadaire (si spécifiée)	
En tout temps (printemps-été-automne)	
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	NON
Journalier	30 \$
Journalier avec service de valet	NON
Saisonnier	300 \$
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	X
Espace industriel	NON
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	X
Marina	X
Autre	
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Terre



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE NO 13**

Rampe de mise à l'eau de la Marina de la Chaudière

ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	240
Nombre total de bateaux saisonniers /année	15
Nombre total de bateaux journaliers/année	225
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs)	Bateaux à moteurs : 192 (80%) Motomarines : 48 (20%)
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	15 bateaux à moteur
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	NON
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	Non accessible une heure avant et une heure après la marée basse (environ)
Rampe accessible facilement par la voie routière	X
Signalisation	X
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	X
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	8
Service de survoltage	NON
Vidange (pour les bateaux)s	NON
Aire de pique-nique	X
Toilettes	X
Aire de services et restauration	X
Bancs	X

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

La rampe de mise à l'eau est n'est pas accessible tout le temps à marée basse pour tous les types de bateaux. Ce qui fait, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour expliquer le mode d'utilisation. De plus, pour faciliter l'accès à la rampe un quai flottant dans la descente qui suivrait les marées afin de faciliter l'accès journalier des bateaux est nécessaire.

REMARQUES

Des espaces verts ont été réaménagés et du mobilier comme les bancs et tables de pique-nique ont été ajoutés par la Ville de Lévis.



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE No 14
Rampe de mise à l'eau de l'Anse Ross**

VILLE DE LÉVIS

Anse Ross



LOCALISATION	
Adresse : Rue du Moulin-Ross (Lévis)	
Propriétaire Rampe : Société canadienne pour la conservation de la nature du Canada (section du Québec) Stationnement : Ville de Lévis	Gestionnaire Rampe: Société canadienne pour la conservation de la Nature du Canada (section du Québec) Stationnement : Ville de Lévis
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	
Période hebdomadaire (si spécifiée)	
En tout temps (printemps-été-automne)	Oui (pour piétons et embarcations légères non motorisées sauf pour 7 personnes)
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	X
Journalier	N/A
Journalier avec service de valet	N/A
Saisonnier	N/A
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	X
Espace industriel	N/A
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	N/A
Marina	
Autre	Lots de grève à fort potentiel écologique Panneau d'interprétation.
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE No 14
Rampe de mise à l'eau de l'Anse Ross**

Bon état	
État avancé de détérioration	X
Date de construction (si disponible)	N/A
Matériaux : terre/béton/autre	Béton
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	N/A
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	N/A
Nombre total de bateaux saisonniers /année	N/A
Nombre total de bateaux journaliers/année	N/A
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs	N/A
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	7 (droit acquis et restrictions)
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse (OUI/NON)	NON
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	
Rampe accessible facilement par la voie routière	Au bout d'une rue résidentielle
Signalisation	NON
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X (10 pour voitures)
Service de survoltage	N/A
Vidanges	N/A
Aire de pique-nique	N/A
Toilettes	N/A
Aire de services et restauration	N/A
Bancs	X

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

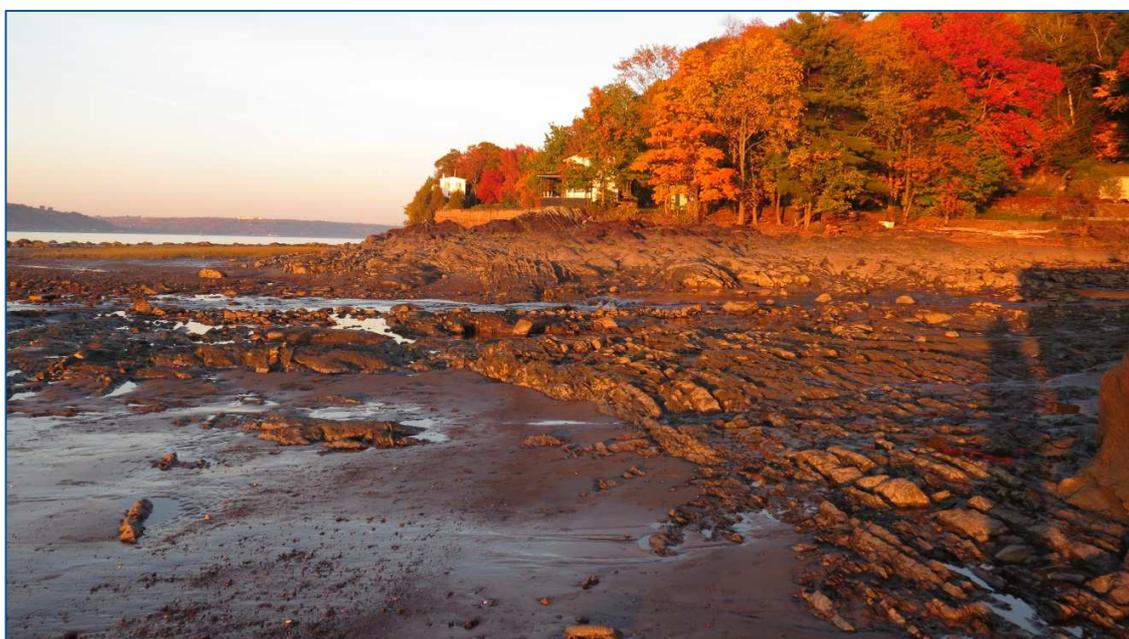
Restriction d'accès à la rampe protéger les lots de grève riches en habitats naturels sensibles notamment pour la vergerette de Provencher. Le propriétaire n'est pas intéressé à augmenter l'achalandage.



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE No 14
Rampe de mise à l'eau de l'Anse Ross**

REMARQUE

Sept personnes ont la clé pour ouvrir la porte bloquant l'accès à la rampe. (7 riverains et pêcheurs) afin de pouvoir mettre leurs bateaux à moteur à marée haute (droit acquis) et selon une entente avec la Fédération des Chasseurs et Pêcheurs du Québec.
Espace restreint aménagé par la Ville de Lévis pour petite aire de détente avec vue sur le fleuve et un stationnement.
Projet en étude à la Ville de Lévis pour la mise en valeur du site de l'anse Ross.
Avant, il y avait des VTT sur la berge car la barrière n'existait pas.
Pas de projet de restauration de La rampe à court et à moyen terme.





**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 15**

Rampe de mise à l'eau de la Marina de l'Anse St-Michel

MRC: BELLECHASSE

Marina de l'Anse St-Michel



LOCALISATION	
Adresse : 3, rue Des Remparts Case postale 586 Saint-Michel-de-Bellechasse (QC) G0R 3S0	
Propriétaire : Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	Gestionnaire : Club nautique de St-Michel http://www.marinasaintmichel.com
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	Du 15 mai au 15 octobre
Période hebdomadaire (si spécifiée)	De 7 h à 19 h
En tout temps (printemps-été-automne)	X
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	Non
Journalier	25 \$/jour
Journalier avec service de valet	N/A
Saisonnier	250 \$
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	X
Espace industriel	NON
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	X
Marina	X
Autre	Quai aménagé pour piétons-Panneaux d'interprétation
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	
Date de construction (si disponible)	



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE NO 15**

Rampe de mise à l'eau de la Marina de l'Anse St-Michel

Matériaux : terre/béton/autre	Béton
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	282 (en ajoutant les 68 bateaux ayant une place à la marina)
Nombre total de bateaux saisonniers /année	80 (68 sont installés pour la saison à la marina et 12 avec permis saisonnier)
Nombre total de bateaux journaliers/année	212
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs	200 (Majorité des bateaux de pêche de 8 à 25 pieds et quelques motomarines)
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	80 (12 Bateaux de pêche surtout et 68 bateaux de la marina)
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	X
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	N/A
Rampe accessible facilement par la voie routière	X
Signalisation	X
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	X
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X (25 places)
Service de survoltage	X
Vidanges (pour les bateaux)	NON
Aire de pique-nique	X
Toilettes	X
Aire de services et restauration	X
Bancs	X
Autre	Quai aménagé pour piétons

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

--

REMARQUES

Rampe de mise à l'eau aménagée dans une marina de 68 places pour des bateaux de moins de 40 pieds. Aire de stationnement pour les voitures avec remorques en face de la rampe de mise à l'eau. Un stationnement additionnel se trouve à l'église.



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 16
Rampe de mise à l'eau de l'Avenue de la Grève**

MRC: BELLECHASSE

Avenue de la Grève à St-Michel-de-Bellechasse



LOCALISATION	
Adresse : Avenue de la Grève Saint-Michel-de-Bellechasse (QC) G0R 3S0	
Propriétaire : Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	Gestionnaire : Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse
UTILISATION	
Période de l'année (si spécifiée)	N/A
Période hebdomadaire (si spécifiée)	N/A
En tout temps (printemps-été-automne)	X
COÛT D'UTILISATION	
Gratuit	X
Journalier	N/A
Journalier avec service de valet	N/A
Saisonnier	N/A
ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	
Quartier résidentiel	X
Espace industriel	NON
Milieu naturel	X
Parc ou promenade à proximité	NON
Marina	NON
Autre	À marée basse, très belle vue sur le fleuve et les milieux naturels
ÉTAT DE LA RAMPE	
Très bon état	
Bon état	X
État avancé de détérioration	



**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU
SECTEUR DE QUÉBEC
FICHE SIGNALÉTIQUE N° 16**

Rampe de mise à l'eau de l'Avenue de la Grève

Date de construction (si disponible)	
Matériaux : terre/béton/autre	Béton
ACHALANDAGE DE LA RAMPE	
Données non existantes	X (Très peu ou pas utilisée)
Nombre total de bateaux (saisonniers et journaliers) /année	N/A
Nombre total de bateaux saisonniers /année	N/A
Nombre total de bateaux journaliers/année	N/A
Nombre total de bateaux journaliers : (spécifiez : Catamarans, voiliers, motomarines et bateaux à moteurs)	N/A
Nombre total de bateaux saisonniers (spécifier : catamarans, voiliers, motomarines, bateaux à moteurs...)	N/A
ACCESSIBILITÉ DE LA RAMPE	
Rampe accessible à marée basse	NON
Rampe accessible à marée basse sous certaines conditions (spécifiez)	
Rampe accessible facilement par la voie routière	NON
Signalisation	NON
INSTALLATIONS EXISTANTES SUR PLACE	
Quai d'attente dans l'eau	NON
Stationnement pour voitures et remorques (nombre de places si possible)	X (4 pour voitures)
Service de survoltage	NON
Vidanges	NON
Aire de pique-nique	NON
Toilettes	NON
Aire de services et restauration	NON
Bancs	NON

CONTRAINTES ET PROBLÈMES

Rampe non accessible à marée basse. La ligne des basses eaux est loin du rivage. On y trouve aussi des marais. Selon la municipalité, cette rampe est très peu utilisée par les bateaux remorqués. La rampe se trouve au bout d'une rue résidentielle. Un stationnement pour 4 ou 5 voitures s'y trouve.

REMARQUES

--

Comptes rendus des rencontres avec certaines parties intéressées

PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN PHASE 3

Compte rendu de rencontre n° 1

Parties prenantes intéressées à la pratique d'activités nautiques sur le fleuve Saint-Laurent

DATE ET HEURE
11 juillet 2017, 9 h 30
ORGANISATION REPRÉSENTÉE, REPRÉSENTANT, TITRE
Route bleue Québec/Chaudière-Appalaches, André Lévesque, président
BESOINS DES PRATIQUANTS DANS LE SECTEUR
<ul style="list-style-type: none">• Accès au fleuve à proximité du centre-ville.• Satisfaits des accès existants sur la phase 1 du projet.• Canots très peu présents sur le fleuve.• Les sites offrant la location : un zodiac ou l'équivalent doit être disponible pour secourir les usagers en danger.
NATURE DES CONDITIONS DE NAVIGATION DANS LE SECTEUR CHAMPLAIN
<ul style="list-style-type: none">• Courants parmi les plus forts au Québec. Le secteur demande une maîtrise élevée, surtout entre les ponts et l'île d'Orléans. Les marées sont également un facteur qui doit être pris en compte.• Présence du trafic maritime.• L'anse Saint-Michel présente des conditions de navigation plus facile.
AMÉLIORATIONS À APPORTER À LA SITUATION ACTUELLE/RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none">• Espace de stationnement réservé aux kayakistes (1 seul).• Identifier le site comme l'un des sites de la Route bleue.• Prévoir un espace suffisant pour descendre le kayak du toit du véhicule et faire les manœuvres de transport et de mise à l'eau.
NOMBRE DE PRATIQUANTS POTENTIELS/NOMBRE DE MEMBRES DE L'ORGANISATION
Pratique solitaire et autonome. Pas d'information sur le nombre de pratiquants.

Réponses du Projet aux améliorations souhaitées ou aux recommandations :

- La Commission ne réservera pas de case de stationnement pour un usager pratiquant une activité en particulier, à l'exception des places pour les personnes à mobilité réduite;
- La Commission a une entente avec la Route bleue pour deux autres sites, il est prévu de revoir les ententes à la livraison du Projet;
- La mise en place d'un espace de type débarcadère sera étudié dans le cadre de l'élaboration des plans et devis du projet.

PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN PHASE 3

Compte rendu de rencontre n° 2

Parties prenantes intéressées à la pratique d'activités nautiques sur le fleuve Saint-Laurent

DATE ET HEURE
18 août 2017, 11 h 50
ORGANISATION REPRÉSENTÉE, REPRÉSENTANT, TITRE
Fédération de voile du Québec, Natalie Matthon, directrice
BESOINS DES PRATIQUANTS DANS LE SECTEUR
<ul style="list-style-type: none">• Besoin criant d'accès publics partout au Québec (et surtout gratuits ou à faible coût).• Des embarcations de voile légère peuvent être transportées sur le toit d'une auto, d'autres demandent une petite remorque. Elles peuvent être mises à l'eau manuellement.
NATURE DES CONDITIONS DE NAVIGATION DANS LE SECTEUR CHAMPLAIN
Non abordé.
AMÉLIORATIONS À APPORTER À LA SITUATION ACTUELLE/RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none">• Limiter la présence d'embarcations motorisées pour réduire les conflits avec la voile.• Prévoir de l'affichage (sécurité, port du vêtement de flottaison individuel [VFI], promotion du bon voisinage entre les types d'embarcations.)
NOMBRE DE PRATIQUANTS POTENTIELS/NOMBRE DE MEMBRES DE L'ORGANISATION
Environ 14 000 pratiquants au Québec. Pas d'information spécifique à la région de Québec.

Réponses du Projet aux améliorations souhaitées ou aux recommandations :

- Le Projet n'aura pas d'impact sur la réduction de conflits ou la gestion de la navigation fluviale qui sont du ressort du gouvernement du Canada;
- Si la fréquentation et l'usage le justifie, la Commission pourra envisager la mise en place d'affichage tel que suggéré par la Fédération. Ce besoin sera évalué par les équipes d'exploitation après la livraison du Projet.

PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN PHASE 3

Compte rendu de rencontre n° 3

Parties prenantes intéressées à la pratique d'activités nautiques sur le fleuve Saint-Laurent

DATE ET HEURE
18 août 2017, 13 h 30
ORGANISATION REPRÉSENTÉE, REPRÉSENTANT, TITRE
Charles Bélanger, coureur de canot à glace, équipe Québecor-TVA Sports. Ancien membre du CA de l'Association des coureurs en canot à glace du Québec. Coureur depuis 16 ans.
BESOINS DES PRATIQUANTS DANS LE SECTEUR
<ul style="list-style-type: none">• Les coureurs de canot à glace utilisent le site de la rampe de mise à l'eau dans l'axe de la côte Gilmour pour entreposer leur bateau et pratiquer à l'eau claire du 15 septembre au 15 décembre environ. Il n'y a aucune facilité sur place. 30 à 40 canots y sont entreposés sur remorque. Les coûts d'entreposage sont défrayés par l'Association des coureurs en canot à glace.• Il n'y a pas d'intérêt pour les coureurs pour le secteur du projet en hiver (à l'ouest du boulevard Champlain, peu importe les aménagements, les coureurs ne l'utiliseront pas). Les coureurs veulent pratiquer sur le circuit de la Course en canot du Carnaval de Québec, et le secteur du projet est trop loin (1 h 30 à 2 h aller-retour).• Il y a un intérêt pour un site mieux aménagé que celui de la côte Gilmour. Les gens sont prêts à payer pour l'entreposage des bateaux. Un bateau pèse 120 kg et mesure au maximum 8,6 m.
NATURE DES CONDITIONS DE NAVIGATION DANS LE SECTEUR CHAMPLAIN
<ul style="list-style-type: none">• En hiver, le site présente un intérêt faible. Les courants sont plus forts et la course plus excitante dans le secteur du Vieux-Port.• En automne, l'anse Saint-Michel peut présenter un intérêt pour la pratique à l'eau claire.
AMÉLIORATIONS À APPORTER À LA SITUATION ACTUELLE/RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none">• Il y a un intérêt pour utiliser le site du secteur Famille en automne. Des espaces d'entreposage seraient nécessaires pour les canots.• Les canotiers n'ont pas de besoins formels pour la pratique automnale.
NOMBRE DE PRATIQUANTS POTENTIELS/NOMBRE DE MEMBRES DE L'ORGANISATION
45 équipes de 5 à 7 canotiers dans la région immédiate de Québec : environ 315 personnes

Réponses du Projet aux améliorations souhaitées ou aux recommandations :

- La nature des installations prévues au secteur Famille et l'orientation de la Commission d'ouvrir le site au plus grand nombre rendent difficile la délimitation d'un espace clos réservé à l'entreposage des canots à glace pour la période automnale d'autant plus qu'un site sécurisé est accessible à proximité, rien n'est donc prévu au Projet.

PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN PHASE 3

Compte rendu de rencontre n° 4

Parties prenantes intéressées à la pratique d'activités nautiques sur le fleuve Saint-Laurent

DATE ET HEURE
30 août 2017, échanges par courriel
ORGANISATION REPRÉSENTÉE, REPRÉSENTANT, TITRE
Yacht-Club de Québec, Bernard Arsenault, commodore
BESOINS DES PRATIQUANTS DANS LE SECTEUR
<p>Le Yacht-Club de Québec (YCQ) offre à ses membres réguliers et juniors la possibilité de pratiquer la voile et la régates à l'intérieur de compétitions locales et régionales organisées par le YCQ et ses partenaires. Les membres juniors sont subventionnés par l'ensemble des membres et voient leurs frais annuels diminués grandement pendant une période de cinq ans pour favoriser l'apprentissage, l'accès au fleuve et la relève dans le sport. Leur descente à bateau est la seule pouvant convenir facilement aux quillards à cause de leur configuration.</p> <p>Pour l'accès au fleuve, il y a une rampe de mise à l'eau près du Club de tennis et squash Montcalm.</p>
NATURE DES CONDITIONS DE NAVIGATION DANS LE SECTEUR CHAMPLAIN
<p>Nos observations à propos de ce lieu sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau d'eau est habituellement bas, même à marée haute;• À marée basse, il devient très difficile ou même impossible de mettre à l'eau ou retirer de l'eau des embarcations de voile légère;• Les courants et les marées sont forts en face de cette anse pour les embarcations non pourvues d'un moteur d'appoint;• L'anse est parsemée de grosses roches qui rendent la navigation hasardeuse.
AMÉLIORATIONS À APPORTER À LA SITUATION ACTUELLE/RECOMMANDATIONS
La nature des conditions de navigation nécessite des infrastructures d'accueil, de mise à l'eau ou de mise à quai qui ne sont pas présentes dans la Phase 1, compte tenu de la configuration actuelle des lieux.
NOMBRE DE PRATIQUANTS POTENTIELS/NOMBRE DE MEMBRES DE L'ORGANISATION
Le YCQ compte 350 membres, dont 60 % possèdent un voilier. L'école de voile du Club accueille annuellement près de 200 jeunes dans ses camps de voile. Le YCQ supporte également l'organisme Défi International des Jeunes Marins, lequel a permis à plus de 3 000 jeunes de la grande région de Québec un accès au fleuve gratuit et la pratique de la voile à bord des deux yoles de Bantry, qui sont basées au YCQ.

Réponses du Projet aux améliorations souhaitées ou aux recommandations :

Le YCQ n'a pas de besoin formel en lien avec la pratique d'activités de navigation à l'extérieur de ses installations.

Lettre d'intérêt du RTC



Le 29 mai 2017

Monsieur Frédéric Lessard-Poulin
Responsable de la commercialisation
Direction du développement et de la promotion
Commission de la capitale nationale du Québec
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Objet : Lettre d'intérêt au projet de la Phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain

Monsieur,

Par la présente, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) souhaite vous faire part de ses intentions concernant le projet de la Phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain.

Dans un premier temps, nous tenons à vous souligner que le caractère unique de ce projet a suscité notre enthousiasme. Cet aménagement public aura assurément des impacts positifs sur le développement de notre ville.

De par sa mission « *permettre aux citoyens de mieux vivre la ville par un transport collectif de qualité, au meilleur coût pour la collectivité* », le RTC juge intéressant de permettre aux citoyens d'accéder à ces futurs aménagements urbains afin de favoriser le développement culturel, social et économique de la ville.

Le RTC considère que ce projet est en lien avec sa mission et est prêt à analyser le potentiel d'un partenariat permettant de développer une offre de service pouvant répondre aux besoins en transport en commun générés par ce projet tout en respectant le cadre budgétaire de chacune des organisations impliquées.

Ainsi, nous nous engageons à le considérer dans notre planification et à travailler avec votre organisation et autres acteurs locaux afin d'élaborer un modèle d'affaires permettant l'intégration d'une desserte en transport en commun.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Annie Bélanger
Directrice de la planification stratégique

c. c. M. Alain Mercier, directeur général